



CENiM 5

Cahiers «Égypte Nilotique et Méditerranéenne»

Et in Ægypto et ad Ægyptum

Recueil d'études dédiées à Jean-Claude GRENIER

Textes réunis et édités par

Annie Gasse, Frédéric Servajean et Christophe Thiers

II

Montpellier 2012

Université Paul Valéry (Montpellier III) – CNRS
UMR 5140 « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes »
Équipe « Égypte Nilotique et Méditerranéenne » (ENiM)

CENiM 5

Cahiers de l'ENiM

Et in Ægypto et ad Ægyptum

Recueil d'études dédiées à Jean-Claude Grenier

Textes réunis et édités

par

Annie Gasse, Frédéric Servajean et Christophe Thiers

* *

Montpellier, 2012



À Tôd, en 1974.

Smenkhkarê à Ugarit ?

Marc Gabolde

GRÂCE À SA PARFAITE maîtrise des sources classiques aussi bien que des documents hiéroglyphiques, Jean-Claude Grenier est devenu au fil de ses articles le « déchiffreur » incontesté de plusieurs cartouches d'empereurs romains aux libellés souvent abscons. À sa redoutable sagacité on doit l'« invention » des versions hiéroglyphiques des noms de Dioclétien¹, Constantin² et Licinius³. On peut encore porter à son crédit, avec les réserves dont il a lui-même su prudemment parer ses intuitions, la révélation des noms en hiéroglyphes de Gordien⁴, Aurélien⁵ et même, peut-être, de Trébonien-Galle⁶. Au total ce sont donc les nouveaux cartouches de pas moins de six empereurs dont les valeurs ont été ainsi éclairées par ses soins. La validité de sa méthode n'est donc plus à prouver et c'est, d'ailleurs, en m'inspirant largement de sa démarche que j'ai pu découvrir, pour une période beaucoup plus ancienne, le nom rare de Neferneferouaton-Akhetenhyes, « celle qui est bénéfique pour son époux », porté par la reine pharaon qui succéda à Akhenaton et qui demeurait obscurci par les usurpations anciennes et les lectures approximatives plus récentes⁷.

Il me semble donc naturel de présenter, en hommage à cet amateur de défis encartouchés, l'étude d'un document singulier portant un nom royal gravé vers la fin du XIV^e siècle avant notre ère par une main visiblement non égyptienne dans le lointain royaume d'Ugarit.

L'objet en question est un fragment de plaque d'ivoire trouvé par Claude Schaeffer dans le bassin de la cour n° V du palais royal en 1954, au point topographique n° 1314⁸. Il a été publié récemment par Jacqueline Gachet-Bizollon⁹ qui ne donne pas d'information particulière sur les signes hiéroglyphiques jugés illisibles en raison d'une gravure maladroite¹⁰. En dépit d'importantes lacunes et d'un état de conservation médiocre, il est

¹ J.-Cl. GRENIER, *BIFAO* 83, 1983, p. 197-208, et précision dans *id.*, *BIFAO* 103, 2003, p. 273-276.

² *Id.*, *BIFAO* 102, 2002, p. 247-258 ; *id.*, *BIFAO* 103, 2003, p. 267-279.

³ *Id.*, *BIFAO* 102, 2002, p. 247-258 et, depuis, *id.*, *BIFAO* 103, 2003, p. 273-276.

⁴ *Id.*, *ChronEg* 63/125, 1988, p. 63-66.

⁵ *Ibid.*, p. 69-71.

⁶ *Ibid.*, p. 66-69.

⁷ M. GABOLDE, *D'Akhenaton à Toutânkhamon*, *CIAHA* 3, Lyon, 1998, p. 153-157. Pour la confirmation de cette lecture, voir désormais J.P. ALLEN, « The original Owner of Tutankhamun's Canopic Coffins », dans Z. Hawass, J. Houser-Wegner (éd.), *Millions of Jubilees. Studies in Honor of David P. Silverman*, *CASAE* 39/1, 2010, p. 27-41 ; J.K. HOFFMEIER, J. VAN DIJK, « New Light on the Amarna Period from North Sinai », *JEA* 96 2010, p. 191-205, et, spécialement, p. 201-202, et pl. IVb.

⁸ Inventaire RS 21.166 [A-G], Musée de Damas n° 8609, cf. J. GACHET-BIZOLLON, *Les ivoires d'Ougarit et l'art des ivoiriers du Levant au Bronze Récent*, *RSO* 16, Paris, 2007, p. 172.

⁹ *Ibid.*, p. 172, p. 291-292 (n°s 321-327), p. 389, pl. 39 (n°s 321-326), p. 451, pl. 102 (n°s 321-325).

¹⁰ *Ibid.*, p. 291, n° 321. J. Gachet-Bizollon, spécialiste des ivoires orientaux au Bronze-Récent, n'est pas égyptologue, ce qui explique son commentaire prudent.

possible de reconstituer au moins partiellement le décor d'une ou deux de ces plaques [fig. 1-2].



Fig. 1. Ivoire d'Ugarit n° 321 (cliché aimablement transmis par J. Gachet-Bizollon).

À l'intérieur d'un encadrement constitué d'une frise de spirales, un sphinx marchant, maîtrisant peut-être sous ses pattes un ennemi ou un animal, progressait vers la droite sur la première plaque et en direction opposée sur une seconde, selon une libre restitution. Bien que le visage soit en grande partie emporté, il est assuré que la tête humaine du sphinx était coiffée du voile-*nms* des pharaons. Au-dessus de l'échine de l'animal fabuleux et partiellement masqué par la queue recourbée du sphinx, un rapace protecteur – probablement un faucon – déployait sa voilure. Chacune de ses serres maintenait un anneau-*šn* qui protégeait la croupe de la chimère pour l'un et un cartouche royal gravé derrière la tête du sphinx pour l'autre.

Quoique tous les motifs soient bien connus de l'art égyptien, les proportions du sphinx avec sa croupe pesante, comme la technique de gravure assurent qu'il s'agit de l'œuvre d'un Oriental, probablement d'un Syrien d'Ugarit ou des environs en raison du lieu de la trouvaille. En revanche, l'absence d'ailes sur l'échine du sphinx montre que le thème n'a pas été réinterprété localement et qu'il est conforme à son prototype nilotique¹¹. En effet, les nombreuses représentations des sphinx orientaux les figurent, à l'inverse de leur modèle

¹¹ Pour l'adaptation des motifs nilotiques, notamment du sphinx, voir A. CAUBET, « Égyptien ou égyptisant ? L'égyptomanie est vieille de cinq mille ans », dans *Des Ivoires et des Cornes dans les mondes anciens (orient-occident)*, CIAHA 4, Lyon, 2000, p. 119-123 et, spécialement, p. 122 pour le sphinx. Pour cette iconographie voir, depuis, Th. PETIT, *Œdipe et le Chérubin – Les sphinx levantins, cypriotes et grecs comme gardiens d'Immortalité*, OBO 248, Fribourg, Göttingen, 2011, p. 19-21.

égyptien, systématiquement avec des ailes ; d'où l'appellation un peu abusive de « chérubins » qui leur est parfois accordée ¹².

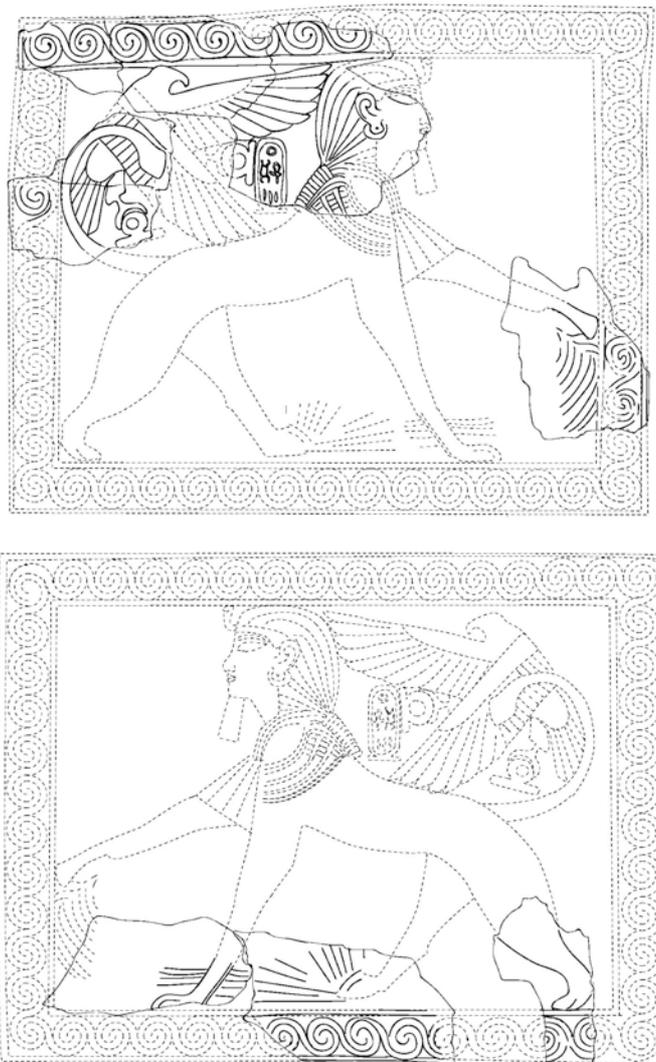


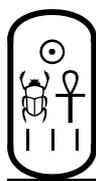
Fig. 2. Reconstitution hypothétique de deux plaques d'ivoire d'Ugarit d'après les fragments n° 321-326 (dessin de l'auteur d'après les photographies aimablement mises à disposition par J. Gachet-Bizollon et sa publication *RSO* 16, 2007, p. 389, pl. 39 et p. 452, pl. 102).

Les hiéroglyphes contenus dans le cartouche, incisés à faible profondeur par un artiste visiblement peu familier des signes égyptiens, sont d'une lecture délicate en raison du *ductus*

¹² Pour de telles figurations, voir J.R.D. BARNETT, *A Catalogue of the Nimrud Ivories with other Examples of Ancient Near-Eastern Ivories in the British Museum*, Londres, 1957, pl. I, C 62, A4, C 60, A6 [?], pl. XIX, S13 ; pl. XX, S17, S23, S15, S14 ; pl. XXI, S6, S18 ; pl. XXVII, S19 ; pl. XLI, S68 ; pl. XLVI, S70 ; pl. CXXXIII, suppl. 24, 30, 36 ; pl. CXXXIV, suppl. 11, 23, 27, 33 ; J. GACHET-BIZOLLON, *Les ivoires d'Ougarit*, p. 318, pl. 28, 30, n° 272 ; p. 395, pl. 45, n° 386.

inattendu. Dans l'anneau du cartouche, au contour intérieur marqué d'une incision, deux groupes de signes sont parfaitement reconnaissables : le disque solaire au sommet du cartouche et les trois traits du pluriel à la base. La partie inférieure du cartouche manque, mais le faible espace disponible au-dessus du garrot du sphinx montre que seul le lien du cartouche fait défaut et que tous les signes hiéroglyphiques sont préservés. Deux petites lignes incurvées à la base du disque solaire laissent penser que l'artiste avait peut-être envisagé à l'origine un disque solaire pourvu d'uræi ☉ ou muni de rayons ☀¹³. Ces traces sont néanmoins si ténues qu'elles pourraient encore n'être que de simples défauts de l'ivoire, des accidents de gravure ou des dommages ultérieurs. La lecture *R'* de ce signe n'en est pas affectée. Au registre médian du cartouche, deux signes verticaux sont gravés. Le premier, à droite, présente une boucle au sommet tandis que sa base est un trait vertical. Le milieu du signe est indistinct, mais on devine des traces à droite et à gauche. Le signe qui convient le mieux pour correspondre à ces vestiges est le hiéroglyphe ♀^c*nh*. Le second signe, à gauche de celui-ci, est plus problématique. C'est un signe vertical comme le précédent. Une partie centrale ovoïde semble prolongée aussi bien en haut qu'en bas par deux courtes lignes irrégulières et curvilignes espacées de la largeur de la partie centrale ovoïde. Le hiéroglyphe égyptien qui correspondrait à ces contours serait un signe ♂^c*d* disposé verticalement. Outre le fait que ce signe n'est jamais disposé ainsi au Nouvel Empire, sa présence n'offrirait aucune solution à la lecture de ce cartouche. L'issue est donc ailleurs. La fourchette chronologique pour la facture de cet ivoire permet de limiter les possibilités. L'objet a été gravé entre les XVIII^e et XX^e dynasties égyptiennes, dates extrêmes pour le contexte archéologique du Bronze Récent de la trouvaille. Dans cet intervalle de temps, un seul nom de pharaon présente un cartouche avec un disque solaire en haut, un signe-^c*nh* et un signe vertical adjacent au milieu et trois traits du pluriel à la fin : le nom de trône Ânkhkheperourê (^c*nh-hpr.w-R'*). À la lumière de cette identification et, par élimination, le signe à gauche du signe-^c*nh* doit donc être un scarabée. L'absence des deux pattes intermédiaires n'est pas problématique : celles-ci, sur les prototypes égyptiens, sont souvent discrètes et, en cas de place limitée ou d'échelle réduite, peuvent disparaître¹⁴. En outre, il faut garder à l'esprit que le graveur n'était visiblement pas familier des hiéroglyphes égyptiens et que son tracé souffre de cette ignorance. Mais une fois que l'on a à l'esprit la possibilité qu'il s'agisse d'un scarabée, l'examen des traces permet de reconnaître ce signe sans grandes difficultés.

Le cartouche au complet offre donc le nom royal dépourvu d'épithètes complémentaires :



^c*nh-hpr.w-R'*.

¹³ Des graphies de noms royaux avec disque solaire muni d'uræus sont bien attestées, notamment à l'époque amarnienne. Voir, *inter alia*, W.M.FI. PETRIE, *Tell el Amarna*, Londres, 1894, pl. XIV, n° 31 (*Nb-mꜣ^c.t-R'*) ; W.M.FI. PETRIE, *Scarabs and Cylinders with Names*, Londres, 1917, pl. XXXVII, n° 11 (*Nb-hpr.w-R'*). Ces cartouches utilisent néanmoins des graphies partiellement « cryptographiques ».

¹⁴ Cf. par exemple, la paléographie de quelques scarabées bien égyptiens sur les anneaux suivants, W.M.FI. PETRIE, *Tell el Amarna*, Londres, 1894, pl. XIV, n° 52, n° 60 ; pl. XV, n° 104, n° 109, n° 137 ; p. XXI, n° 6.

Ce nom de couronnement peut néanmoins concerner deux personnages distincts : le roi Smenkhkarê et la reine-pharaon Neferneferouaton ... Des deux rois appelés de la sorte, c'est assurément Smenkhkarê qui est le plus régulièrement désigné ainsi et le roi féminin ne porte ce nom d'intronisation, sans aucune épithète, que sur de petites rondelles en or provenant de la tombe de Toutânkhamon (Carter 46gg) où, de surcroît, ce *praenomen* est apparié au *nomen* *Mr(y.t)-Jtn*, « Mer(yt)aton », c'est-à-dire le véritable nom de naissance de ce souverain ¹⁵. On peut donc envisager que le cartouche de l'ivoire d'Ugarit a statistiquement beaucoup plus de chances de désigner le roi Smenkhkarê que le roi féminin qui lui succéda.

Le meuble qu'ornaient ces plaques d'ivoire ne peut être identifié. Les motifs sont, en revanche, généralement associés au mobilier royal et, plus spécialement, aux fauteuils d'apparat.

Le sphinx marchant soumettant des ennemis est extrêmement fréquent sur les accoudoirs des trônes royaux. Pour la fin de la XVIII^e dynastie, on le rencontre sur les accoudoirs de Thoutmosis IV [fig. 3] et ceux d'Amenhotep III tels qu'ils figurent dans la tombe d'Aanen à Thèbes (TT 120) [fig. 4] et celle de Sourero (TT 48) [fig. 5].



Fig. 3. Accoudoir du trône de Thoutmosis IV retrouvé dans sa tombe (MMA acc. N° 30.8.45a–c, d'après le site du Metropolitan Museum of Arts, New York ¹⁶).

¹⁵ Toutes les tentatives pour lire sur ces sequins le nom de Smenkhkarê et celui de son épouse Merytaton ou de reconnaître dans le second cartouche une épithète masculine « L'aimé d'Aton » sont à rejeter, cf. J.R. HARRIS, *AcOr* (L) 36, 1974, p. 16 ; R. KRAUSS, *ChronEg* 65/130, 1990, p. 213-216 et p. 209, fig. 1, et p. 210, fig. 2 (1) et (2). Les exemples parallèles du sequin en or d'Édimbourg (inv. n° 1959.451) et des sequins de Kansas City (Nelson and Atkins Museum of Art, inv. n° 67-21, 5-6), dont il est certain qu'ils proviennent de la tombe de Toutânkhamon, montrent que, en conformité avec les sens de lecture, on a *dans tous les cas* affaire au *praenomen* d'un roi suivi de son *nomen* et que toutes ces rondelles d'or ne concernent qu'un seul et même souverain, le roi féminin Ânkh(et)kheperourê ... Neferneferouaton. Cette dernière reine-pharaon est, au vu des sequins du Musée du Caire, nécessairement identique à la fille aînée d'Akhenaton, Merytaton.

¹⁶ Illustration accessible à :

http://www.metmuseum.org/works_of_art/collection_database/all/objectview.aspx?OID=100001192.



Fig. 4. Accoudoir d'Amenhotep III, tombe d'Aanen (TT 120) (d'après le fac-similé de N. de G. Davies conservé au Metropolitan Museum of Arts, New York ¹⁷).

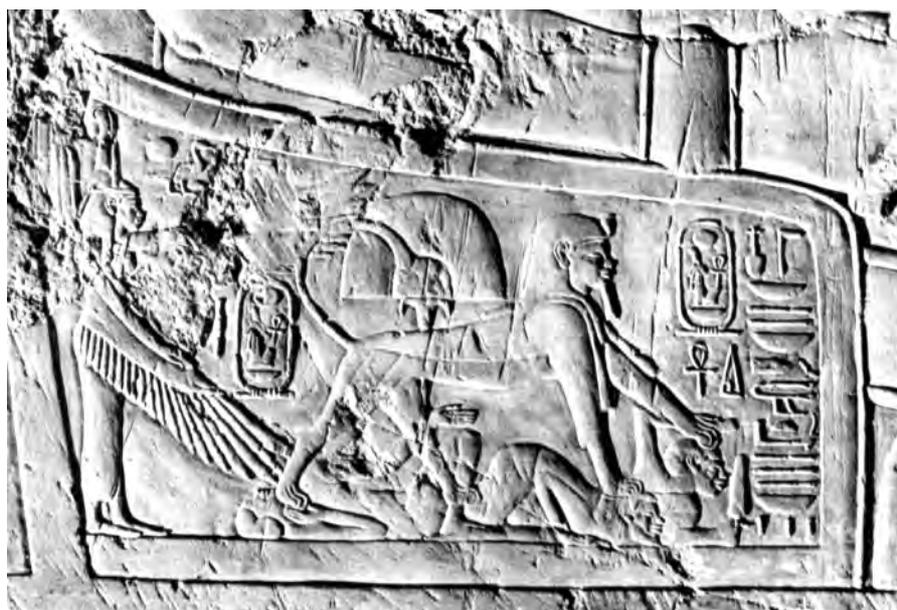


Fig. 5. Accoudoir d'Amenhotep III, tombe d'Amenemhat-Sourero (d'après T. Säve-Söderbergh, *Four Eighteenth Dynasty Tombs at Thebes*, PTT 1, Oxford, 1957, pl. XXXVa.

C'est encore ce motif qui apparaît dans le décor de l'estrade royale sous Amenhotep III [fig. 6] et sur l'ornementation du caisson d'un des chars de Toutânkhamon [fig. 7].

¹⁷ Illustration accessible à :

http://www.metmuseum.org/works_of_art/collection_database/egyptian_art/amenhotep_iii_and_queen_tiy_e_nthroned_beneath_a_kiosk_nina_de_garis_davies/objectview_zoom.aspx?page=1133&sort=0&sortdir=asc&keyw ord=&fp=1&dd1=10&dd2=0&vw=1&collID=10&OID=100005473&vT=1&hi=0&ov=0

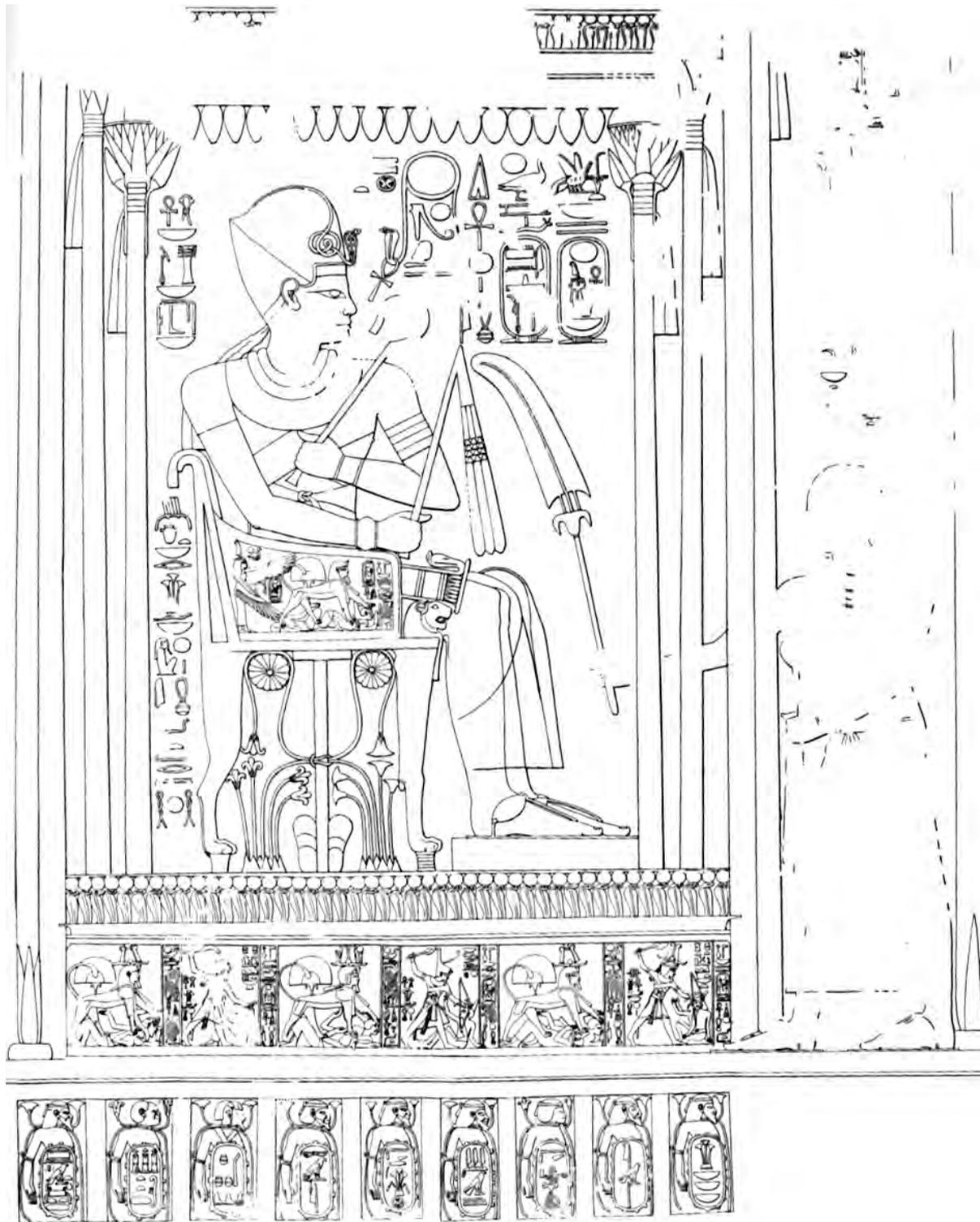


Fig. 6. Dais royal d'apparat d'Amenhotep III, tombe d'Amenemhat-Sourero montrant le motif du sphinx sur l'accoudoir du trône et sur le piédestal (d'après T. Säve-Söderbergh, *Four Eighteenth Dynasty Tombs at Thebes*, pl. XXX).



Fig. 7. Décor du caisson du char Carter n° 120 (JE 61989a-b-c, JE 61989I, JE 62746) de la tombe de Toutânkhamon (photographie recadrée d'après le cliché de © Robert Harding World Imagery/Corbis¹⁸).

Par ailleurs, la frise d'encadrement avec succession de spirales, d'inspiration peut-être mycénienne ou minoenne¹⁹, se trouve déjà dans les peintures de la tombe de Senenmut où elle est manifestement une reprise du décor du gobelet d'un *Kftyw* figuré sur une des parois de la même sépulture²⁰. On rencontre encore ce type de frise sur des chaises et fauteuils de la fin de la XVIII^e dynastie et du début de la XIX^e dynastie, notamment :

- A- l'encadrement du dossier du fauteuil de la princesse Satamon, fille d'Amenhotep III [fig. 8] (CG 51112)²¹ ;
- B- la partie supérieure des accoudoirs du trône de Toutânkhamon en cèdre Carter n° 87 = JE 62029²² ;
- C- les parties arrière du trône sacerdotal de Toutânkhamon Carter n° 351 = JE 62030²³ ;
- D- les côtés des accoudoirs du fauteuil d'enfant de Toutânkhamon Carter n° 39 = JE 62033²⁴ [fig. 9] ;

¹⁸ Illustration accessible à :

<http://www.corbis.co.in/searchresults.php?s=Pharaoh&rm=&rf=&mr=&loc=&col=&listRF=&orient=&view=&people=&pht=&max=&p=5>

¹⁹ J. GACHET-BIZOLLON, *Les ivoires d'Ougarit*, p. 172, n. 26.

²⁰ P.F. DORMAN, *The Tomb of Senenmut. The Architecture and Decoration of Tombs 71 and 353*, New York, 1991, pl. 28-29, pour les motifs des plafonds et pl. 21d pour le gobelet d'un *Kftyw* qui est vraisemblablement la source d'inspiration pour le motif.

²¹ Th.M. DAVIS, *The Tomb of Iouiya and Touiyou*, Londres, 1907, p. 43, fig. 4.

²² M. EATON-KRAUSS, *The Thrones, Chairs, Stools, and Footstools from the Tomb of Tutankhamun*, Oxford, 2008, p. 59, n. 4.

²³ *Ibid.*, p. 79, et n. 87.

²⁴ *Ibid.*, p. 94, et n. 6.

E- le dossier de la chaise de Sennedjem JE 27256 ²⁵.



Fig. 8. Dossier du trône de Satamon (d'après H. Carter, dans Th.M. Davis, *The Tomb of Iouiya and Touiyou*, Londres, p. 43, fig. 4).



Fig. 9. Décor des accoudoirs du fauteuil de Toutânkhamon Carter n° 39 (JE 62033) (détail d'après le catalogue *Treasures of Tutankhamun*, New York, 1976, pl. 6).

²⁵ A.G. SHEDID, *Das Grab des Sennedjem. Ein Künstlergrab der 19. Dynastie in Deir el Medineh*, Mayence, 1994, p. 12, 15, Abb. 5.

L'ensemble constitué par le motif du sphinx et son encadrement est, à l'issue de cette rapide enquête iconographique, caractéristique du décor des chaises et fauteuils du palais. Du fait de la présence du sphinx et du cartouche, on peut considérer cet ornement comme spécifique du trône royal et de son environnement proche (dais, baldaquin). La richesse du matériau – l'ivoire d'éléphant –, confirme encore que l'on a affaire à une pièce très luxueuse de mobilier palatial. Comme il est douteux que le cartouche ait été gravé pour ces seules vertus « décoratives », on doit supposer que la « personnalisation » du meuble auquel ce fragment de décor appartenait répondait à la nécessité impérieuse de nommer précisément le roi « Smenkhkarê » sur cette pièce. Or, s'il existe bien des cartouches inscrits retrouvés en Orient, il s'agit généralement soit de cartouches composés sur place et nommant des roitelets locaux²⁶, soit d'œuvres égyptiennes exportées, portant généralement les noms de pharaons bien connus²⁷. Une question essentielle émerge alors : pour quelle raison un artiste probablement syrien a-t-il gravé dans la région d'Ugarit un tel motif avec le nom d'un roi d'Égypte particulièrement obscur qui, s'il doit être identifié à Smenkhkarê, n'a peut-être même jamais régné²⁸ ?

Des éléments de réponse peuvent être glanés dans l'examen du contexte historique. Trois sources doivent être sollicitées : les *Lettres d'Amarna*, les trouvailles d'objets égyptiens à Ugarit et les étiquettes de jarre provenant d'Amarna.

²⁶ On peut mentionner, notamment, les rois byblites contemporains de la fin du Moyen Empire, cf. P. MONTET, *Byblos et l'Égypte*, BAH 11, Paris 1928, p. 165, n° 618, cartouche d'Ypichemouabi ; p. 212, n° 852, cartouche d'Abi ; p. 212, n° 853, cartouche d'Abichemou. Pour une période postérieure à l'époque amarnienne, voir encore les cartouches que l'on rencontre sur les ivoires syriens, notamment de Nimrud dont, *inter alia*, l'œillère en ivoire du Metropolitan Museum of Art figurant également un sphinx et inscrite du cartouche de *Dwnn* [MMA n° 54.117.1] et les ivoires suivants publiés par R.D. BARNETT, *op. cit.*, p. 177, n° C.48 [118120] cartouche de *Jwbnwr*^c ; p. 177, plaque n° C. 50 [123855], fig. 68 ; p. 178, plaque C. 55a [131974], fig. 69 ; p. 178, n° C. 55b [131971] ; p. 213, n° S 292 [t], cf. pl. lxxxvii, bouton d'ivoire avec, dans un cartouche égyptien, « à Milkiram » en caractères phéniciens.

²⁷ À titre indicatif, en prenant en exemple les trouvailles représentatives de Byblos et Ugarit, on relève parmi les noms de rois égyptiens : Khâsekhemouy, (P. MONTET, *Kêmi* I, 1928, p. 84, i) ; Khéops (*ibid.*, p. 85-86, i) ; Mykérinos (*id.*, BAH 11, 1928, p. 68, n° 45) ; Ounas (*ibid.*, p. 69-70, n° 46) ; Tety (*id.*, *Kêmi* I, 1928, p. 87, i) ; Pepy I^{er} (*id.*, *Kêmi* 1, 1928, p. 87-89, n° I-XI ; *id.*, BAH 11, 1928, p. 71, n° 48, n° 49, n° 50) ; Pepy I^{er} ou II (*ibid.*, p. 72, n° 51 ; p. 73, n° 57) ; Pepy II (*ibid.*, p. 72-73, n° 56) ; Amenemhat III (*ibid.*, p. 155-156, n° 610) ; Amenemhat IV (*ibid.*, p.157-159, n° 611) ; Neferhotep (*id.*, *Kêmi* 1, 1928, p. 90-92) ; Ramsès II (*id.*, BAH 11, Paris, 1928, p. 225, n° 883 ; p. 227, n° 890). Pour Ugarit, outre les vases aux noms d'Amenhotep III et d'Amenhotep IV qui seront examinés plus loin, on rencontre les cartouches d'Horemheb et de Ramsès II, cf. B. LAGARCE, « Réexamen des monuments du palais royal d'Ougarit inscrits en hiéroglyphes égyptiens conservés au musée national de Damas », dans V. Matoïan, *Le mobilier du palais royal d'Ougarit*, RSO 17, 2008, p. 261-280 ; p. 268, fig. 6 ; p. 269, fig. 6 (sic), R.S. 17.420-1 [Horemheb] ; p. 270, fig. 7-9, R.S. 15.201, R.S. 15.212, R.S. 27.69 ; p. 275, fig. 12, R.S. 11.261 ; p. 275, fig. 13, R.S. 11.869 ; p. 276, fig. 14, R.S. 11.848 ; p. 276, fig. 15, R.S. 1-11 [115] [Ramsès II].

²⁸ On considère ici que le règne de Smenkhkarê ne fut jamais effectif et que tous les monuments portant son nom furent confectionnés en prévision d'un couronnement qui n'eut probablement jamais lieu. Le fait que la reine-pharaon porte, aux désinences féminines facultatives près, le même nom de couronnement que Smenkhkarê est un argument de poids en ce sens dans la mesure où deux pharaons successifs ne peuvent *a priori* porter le même nom de couronnement. Si le roi féminin, que l'on identifie volontiers à Merytaton, a repris ce nom d'intronisation de son époux et éphémère « prédécesseur », c'est que ce nom était encore « disponible » et qu'il n'avait donc, à proprement parler, jamais été « utilisé », cf. M. GABOLDE, *Égypte, Afrique & Orient* 35, 2004, p. 9.

Les *Lettres d'Amarna*

Les *Lettres d'Amarna* sont pratiquement les seules sources cunéiformes utilisables pour l'étude des relations entre l'Égypte et Ugarit. En effet, aucune tablette du XIV^e siècle provenant d'Égypte n'a été retrouvée dans les archives diplomatiques du palais royal d'Ugarit. On avait cru identifier un courrier mentionnant Amenhotep III, mais ce document s'est avéré en fin de compte traiter d'affaires entre Chypre et Ugarit et la mention même d'Amenhotep III a été contestée²⁹. Cette absence de l'Égypte « amarnienne » des textes cunéiformes d'Ugarit étonne, notamment si on la compare à l'abondance des textes contemporains mentionnant d'autres acteurs internationaux comme Aziru – bien connu des *Lettres d'Amarna* – et, surtout, l'entrepreneur souverain hittite Šuppiluliuma, qui a été le contemporain des rois d'Égypte depuis Amenhotep III jusqu'à Toutânkhamon au moins. Certes, le territoire hittite était beaucoup plus proche d'Ugarit que ne l'était l'Égypte et le traité entre Niqmaddu III (II)³⁰ et Šuppiluliuma a lié les deux royaumes si étroitement que la profusion des textes concernant les Hittites s'en trouve naturellement expliquée. Plus surprenante néanmoins est l'absence de toute allusion au commerce avec l'Égypte dans les lettres de négoce. On peut toujours invoquer le hasard pour expliquer ce vide documentaire ou la destruction accidentelle ou volontaire de lots d'archives. C'est une solution aussi commode qu'invérifiable et donc fort insatisfaisante pour l'esprit. On peut aussi avancer d'autres raisons dont une, notamment, est simple affaire de logique : s'il n'existe pas de dossier égyptien pour le XIV^e siècle av. J.-C. dans la correspondance internationale d'Ugarit, ne serait-ce pas tout simplement parce que les relations entre la cour d'Égypte et celle d'Ugarit étaient fort limitées, voire, pour une partie de la période, pratiquement inexistantes ? On objectera que les vases aux noms d'Amenhotep III et d'Amenhotep IV retrouvés sur place comme le scarabée de Tiyyi sont la preuve évidente du contraire et que quelques-unes des *Lettres d'Amarna* témoignent d'échanges épistolaires, culturels et commerciaux nombreux. Ce n'est pas si simple.

Les tablettes retrouvées à Amarna sont heureusement plus disertes que la documentation d'Ugarit. De l'avis de Knutson comme de celui de W. Moran, les lettres EA 45 à 49 (et, sans doute, EA 50) seraient toutes originaires d'Ugarit. Cinq ou, peut-être, six lettres, c'est à la fois peu et beaucoup : peu si l'on considère que la correspondance d'Amarna couvre environ vingt-cinq ans et qu'une lettre tous les cinq ans en moyenne, c'est tout de même un peu léger ; beaucoup si l'on compare à d'autres dossiers comme la correspondance avec les Hittites, réduite à 4 tablettes (EA 41, 42, 43, 44). Il y a d'ailleurs, peut-être, un lien entre le faible nombre des tablettes d'Ugarit et le faible nombre des tablettes hittites à Amarna³¹.

²⁹ E. LIPINSKI, « An Ugaritic Letter to Amenophis III concerning Trade with Alasiya », *Iraq* 39, 1977, p. 213-217 et la réfutation de B.A. KNAPP, « An Alashiyan Merchant at Ugarit », *Tel Aviv*, 10, 1983, p. 38-45.

³⁰ On adopte ici la nouvelle numérotation des rois d'Ugarit. À titre indicatif, l'ancienne numérotation est rappelée entre parenthèses.

³¹ À noter que les archives royales de Boghaz Koï n'ont, pour le XIV^e siècle av. J.-C., livré qu'un brouillon de lettre au roi d'Égypte et des témoignages indirects au travers de la *Geste de Šuppiluliuma* et des prières et textes annalistiques de son fils Muršilli II. Bref, un dossier épistolaire de nouveau remarquablement pauvre. L'extrême tension entre l'Égypte et les Hittites pendant le règne d'Akhenaton et de ses successeurs explique sans doute en partie cette situation. Il y a, peut-être, une relation à établir entre cette indigence des documents égyptiens à Boghaz Koï et l'absence de lettre d'Égypte à Ugarit. Il faut relever cependant, dans le même esprit, qu'aucune lettre d'Ugarit n'a été retrouvée à Boghaz Koï, cf. A. HAGENBUCHNER, *Die Korrespondenz der Hethiter I = Texte der Hethiter*, 16/1, Carl Winter – Universitätsverlag, Heidelberg, 1989, p. 173 : « Ugarit wird außer in Kbo I 10 + Rs 14 und Kbo XVIII 44.4' nicht in die hethitischen Briefen gennant ». Pour cette particularité, voir

Toujours est-il que cinq tablettes échangées entre Ugarit et l'Égypte pour l'ensemble du XIV^e siècle av. J.-C., en prenant en considération à la fois les archives d'Amarna et celles d'Ugarit, c'est malgré tout l'indice d'une pauvreté documentaire qui est, peut-être, en elle-même signifiante.

Deux d'entre elles, EA 45 et EA 49, émanent respectivement d'Amištamu II (I^{er}) et de Niqmaddu III (II), deux rois d'Ugarit bien connus. Les formules obséquieuses comme le fait que les rois d'Ugarit se considèrent comme les serviteurs du pharaon ont longtemps fait croire qu'Ugarit était vassale des Égyptiens. C'est une illusion.

L'excessive humilité des discours des rois d'Ugarit dans leur correspondance avec le pharaon ne signifie rien de plus que ce que la géographie enseigne : Ugarit était un petit État et l'Égypte un grand pays. On retrouve, d'ailleurs, cette phraséologie d'une modestie outrancière à l'époque ramesside. Dans la lettre RS 88.2158, le roi, probablement Niqmaddu IV (III), se déclare un « serviteur » de Merneptah aux pieds duquel il se jette « sept fois et sept fois »³², alors que toute la documentation d'Ugarit montre que son seul suzerain était le roi hittite ou, par délégation, le roi de Qarqemiš. Il s'agit simplement de reconnaître la supériorité du roi d'Égypte et, en conséquence, de rappeler sa propre infériorité de fait par rapport au pharaon. J. Freu l'a bien compris pour la période ramesside, mais n'a pas su en tirer les conséquences pour les périodes antérieures, d'où un énorme malentendu sur le rôle d'Ugarit à la fin de la XVIII^e dynastie³³. Même si le florissant emporium du nord de la Syrie était un riche comptoir, il ne pouvait rivaliser avec les super-puissances de l'époque qu'étaient les Hittites, les Égyptiens et le prince d'Ugarit n'hésitait pas à le rappeler humblement dans sa correspondance. Il est assez facile de démontrer que les lettres d'Ugarit retrouvées à Amarna ne sont pas à proprement parler celles d'un État « vassal ». On peut même avancer qu'elles utilisent des traits caractéristiques en usage dans plusieurs lettres des grands rois entre eux et qu'elles se distinguent nettement des lettres des véritables « vassaux » du roi d'Égypte. Trois points remarquables de ces courriers suffisent à le mettre en évidence :

1- En EA 45 et EA 49, le roi d'Ugarit souhaite à son correspondant : « que tout aille bien pour le roi, (...) sa maison, sa femme de premier rang, ses (autres) femmes, ses fils, ses archers et toute autre chose qui appartient au roi ». Or ce genre de salutations est l'apanage des grands rois et les « vassaux » ordinaires ne sont jamais autorisés à l'utiliser³⁴. C'est donc que le roi d'Ugarit pouvait employer des formulations réservées aux égaux du pharaon, ce qui le plaçait d'évidence au-dessus des simples « vassaux ».

2- EA 48 est particulière dans la mesure où elle émane de la reine d'Ugarit (plutôt que d'une princesse) et est adressée à sa « maîtresse », probablement la reine d'Égypte (Tiyi ou Nefertiti ?). C'est peut-être également la même reine qui expédia EA 50. Avec EA 12, c'est une des rares lettres de femme et, là encore, force est de constater que les contacts épistoliers entre

encore Cl. SCHAEFFER, *Ugaritica* V, 1968, p. 607-768 ; et le compte rendu de H. KLENGEL, *UF* I, 1968, p. 127 sq ; G.A. LEHMANN, *UF* 2, 1969, p. 39-73. Consulter également V. KOROŠEC, « Les Hittites et leurs vassaux à la lumière des nouveaux textes d'Ougarit (PRU IV) », *RHA* 18, 1960, p. 65-79.

³² Pour la phraséologie de cette lettre, voir S. LACKENBACHER, « Une correspondance entre l'administration du pharaon Merneptah et le roi d'Ougarit », dans M. Yon, M. Sznycer, P. Bordreuil (éd.), *Le pays d'Ougarit autour de 1200 av. J.-C.*, *RSO* 11, 1995, p. 77-83.

³³ J. FREU, *Histoire politique du royaume d'Ugarit, Kubaba* série Antiquité 11, Paris, 2006 (J. FREU, *Ugarit*, 2006, par la suite), p. 142-143 ; p. 194-195.

³⁴ Seule EA 59, des citoyens de Tunip, échappe à la règle en souhaitant sobrement au pharaon : « pour toi que tout aille bien ». Et encore, cette formule est-elle bien éloignée des souhaits très développés des lettres d'Ugarit et de la correspondance entre grands rois.

premières dames, même si les correspondantes ne sont pas mises sur un pied d'égalité dans le cas présent, sont une caractéristique des échanges entre cours de rois égaux et sont absents des lettres de vassaux³⁵. Si l'on comprend sans peine que, beaucoup plus tard, la reine d'Égypte Nefertari (Naptera) et la reine hittite Puduhepa aient eu des choses à se dire³⁶, on imagine mal à l'inverse la femme de l'interissable Ribhaddi de Byblos écrivant à Nefertiti. Au Bronze Récent on ne mélange pas les torchons et les serviettes. Le simple fait qu'une princesse ougaritaine écrive à la reine d'Égypte indique qu'Ugarit a un statut supérieur à celui des « vassaux ».

3- En EA 49, envoyée par Niqmaddu III (II), le roi d'Ugarit demande au pharaon « deux serviteurs kachites [= kouchites, guerriers nubiens] du palais et un serviteur du palais qui soit aussi un médecin ». La demande d'un médecin est là encore l'indice du statut privilégié du roi d'Ugarit. Une telle demande serait inconcevable de la part d'un vassal. Les échanges de thérapeutes spécialisés ne se retrouvent que dans la correspondance des grands rois entre eux : c'est Hattušilli III demandant à Ramsès II un obstétricien qui pourrait permettre à sa sœur Matanazzi / Massanuzi de concevoir au-delà de la ménopause³⁷ ou encore le même Hattušilli III écrivant à Kadašman-Enlil II pour le remercier de l'envoi d'un praticien particulièrement compétent mais qui, malgré toute sa science, n'a toutefois pas pu se sauver lui-même³⁸.

En définitive, les lettres d'Ugarit, malgré des formules communes aux lettres de vassaux, s'en distinguent profondément. La conclusion s'impose d'elle-même, Ugarit ne fut *jamais* ni tributaire ni vassale de l'Égypte. Tout roi qui n'était pas considéré comme un égal par le pharaon était *de facto* considéré comme un personnage de rang inférieur ; ce qui implique toutefois ni qu'il ait été un subordonné ni même qu'il ait dû payer un tribut. Ugarit comme l'Amurru voisin n'avaient pas la « masse critique » pour que leurs chefs puissent se prétendre les « frères » des pharaons et, dans ce cas, il n'y avait pas d'alternative : la phraséologie était limitée à celle que l'on rencontre dans les lettres dites de vassaux³⁹.

Ce mince dossier ougaritain des lettres d'Amarna est en outre très instructif pour la chronologie. Si les restitutions de EA 45 sont exactes, elles font état des premières tentatives hittites pour s'allier le roi d'Ugarit, en l'occurrence Ammištamru II (I^{er}), peu avant la fin du règne d'Amenhotep III. Cette haute date est relativement assurée car le courrier d'Ugarit EA 49 adressé par Niqmaddu III (II), qui est nécessairement postérieur à EA 45 d'Ammištamru II (I^{er}), mentionne le fonctionnaire égyptien [Ha]ramassa (en égyptien

³⁵ EA 26 est adressée à Tiya mais émane de Tušratta lui-même. Les deux lettres EA 273 et EA 274 ont été écrites au roi par la régente au nom incertain d'un fief insignifiant. Le fait que cette régente s'adresse directement au roi est simplement l'indice de son statut élevé dans sa cité, peut-être au titre de reine-mère comme le suggère Moran ou simplement à titre d'héritière légitime, voire parvenue au pouvoir par ses qualités propres. Cela n'a rien à voir avec les lettres de souveraine à souveraine.

³⁶ Cf. en dernier lieu G. BECKMANN, *Hittite diplomatic Texts, Writings from the Ancient World Series 7*, Atlanta, 1996, p. 129, n° 22B.

³⁷ *Ibid.*, p. 138, n° 22 G

³⁸ *Ibid.*, p. 143, n° 23, § 12. L'envoi de la déesse Šaušga de Ninive par Tušratta du Mitanni à Amenhotep III en l'an XXXVI de ce dernier était peut-être également lié aux vertus prophylactiques prêtées à la représentation de la déesse, notamment à l'occasion du mariage du roi avec la fille du Mitannien, cf. EA 23.

³⁹ Conclusions en grande partie similaires chez J. MYNÁŘOVÁ, « Ugarit: "International" or "Vassal" Correspondance? », dans P. Charvát, B. Lafont, J. Mynářová, L. Pecha (éd.), *L'État, le pouvoir, les prestations et leurs formes en Mésopotamie ancienne (Actes du Colloque assyriologique franco-tchèque, Paris, 7-8 novembre 2002)*, Prague, 2006, 119-128 ; et A. ALTMAN, « Ugarit's Political Standing in the Beginning of the 14th Century BCE Reconsidered », *UF* 40, 2008, p. 25-64, et, spécialement, p. 38-41 (référence aimablement communiquée par D. Kahn que je remercie).

Hormès), qui n'est cité ailleurs dans les *Lettres d'Amarna* que dans une lettre de Tušratta à Amenhotep III (EA 20, 33s) ; c'est donc un courrier qui remonte à la toute fin du règne d'Amenhotep III ou au début de celui de son fils. À cet appel du pied de la part du Hittite, Ammištamru II (I^{er}) ne semble pas avoir répondu. Le fait qu'il ait signalé cette proposition hittite au pharaon était peut-être un moyen de faire monter les enchères du côté égyptien, sans succès semble-t-il puisqu'Amenhotep III n'a apparemment pas levé le petit doigt pour défendre Ugarit. C'est le fils d'Ammištamru II (I^{er}), Niqmaddu III (II) qui en fin de compte finalisera l'alliance avec les Hittites. Šuppiluliuma n'a certainement pas attendu quinze ou vingt ans comme cela est parfois suggéré pour placer Ugarit sous tutelle : Ugarit était une proie facile et la convoitise qu'elle inspirait à ses voisins offrait au roi hittite de constants prétextes pour intervenir afin de « sauver » son futur vassal. S'il s'était écoulé plus d'une décennie entre l'offre faite à Ammištamru II (I^{er}) et celle faite à Niqmaddu III (II), on pourrait s'étonner de l'absence totale de réaction du Hittite au refus de son offre, surtout quand on connaît l'habileté de Šuppiluliuma pour dénicher des concurrents, opposants ou prétendants divers, pour essayer de remplacer les roitelets qui avaient l'imprudence de lui être hostiles.

L'auteur inconnu de EA 47 pourrait être Niqmaddu III (II) tout juste monté sur le trône. Le rappel de la loyauté de ses ancêtres envers l'Égypte est en effet une mention fréquente dans les correspondances aux débuts des règnes. Le roi d'Ugarit n'hésite pas à reprocher au roi d'Égypte de n'avoir pas envoyé de messenger et stigmatise l'attitude d'un officiel égyptien du nom de [Ḫa]nya. Le nom de ce personnage avait été rapproché abusivement de celui de l'envoyé égyptien à la cour hittite, Ḫani, lors de la fameuse affaire de la veuve du roi d'Égypte écrivant à Šuppiluliuma pour lui demander un fils en mariage à la fin de la période amarnienne⁴⁰. Un tel rapprochement obligeait à dater cette correspondance assez tard dans la période amarnienne. En fait, deux personnages distincts au moins sont connus sous le nom de Ḫani / Ḫanya dans les *Lettres d'Amarna* et il s'agit certainement ici du plus ancien d'entre eux, Ḫanya fils de Maireya, cité en EA 301⁴¹, EA 367⁴² et EA 369⁴³.

En somme, les quelques indications chronologiques que l'on peut retirer des *Lettres d'Amarna* provenant d'Ugarit concordent pour dater cette correspondance de la fin du règne d'Amenhotep III au tout début du règne d'Amenhotep IV au plus tard.

En dehors des lettres provenant d'Ugarit (EA 45-EA49, EA 50 [?]), le grand port syrien est encore mentionné dans quatre missives qui permettent de compléter le tableau :

En EA 1, 39 : Kadašman-Enlil I^{er} reprochait à Amenhotep III que la femme supposée être sa

⁴⁰ J. FREU, *Ugarit*, 2006, p. 51.

⁴¹ EA 301 été écrite, comme EA 302 à EA 306, par Šubandu, le maire d'une ville inconnue de Palestine. Dans un autre courrier, EA 303, Šubandu cite (P)taḫmašši (égyptien Ptahmose) qui est également mentionné dans EA 265 de Tagi de Gintikirmil, le beau-père de Milkilu de Gazru (Gezer) et EA 364 Ayyab d'Aštartu (Achtaroth) qui appartiennent tous deux à la période initiales des *Lettres d'Amarna*, cf. W.L. MORAN, *LAPÖ* 13, 1987, p. 51 ; M. GABOLDE, *D'Akhenaton à Toutankhamon*, p. 198, n. 1446. Le nom de [Ta]ḫm[aya] lu en EA 316 de Pu-baalu est tellement incertain (Albright : Ḫania ; Knudtzon : Ḫabiaia, etc...) qu'il est imprudent d'en tirer un argument chronologique. D'ailleurs, la mention de Reanapa (égyptien Rânefer) dans la correspondance de Pu-Baalu (EA 315), assure que ce dernier est contemporain de la fin des archives d'Amarna et non du début.

⁴² EA 367 d'Endaruta roi d'Aksapa appartient à la période initiale des lettres d'Amarna. Il est cité en EA 366 avec Šurata d'Akko qui est le prédécesseur de Šatatna (cf. EA 8) et avec Abdiḫeba, le maire de Jérusalem, dont les lettres datent elles encore de la fin du règne d'Amenhotep III jusqu'au début de celui d'Amenhotep IV.

⁴³ EA 369 cite le dieu Amon : elle est donc antérieure a priori à l'an VI d'Akhenaton.

filles montrées à ses messagers était peut-être en réalité la fille de quelque Gašguéen (peuple du nord de l'Anatolie souvent confronté aux Hittites), la fille de quelqu'un de Ḫanigalbat (Mitanni) ou de quelqu'un d'Ugarit. Le choix de ces trois contrées n'est pas innocent et montre qu'Ugarit, aux yeux du condescendant Babylonien, est placée au même rang que les opposants traditionnels des Hittites ou les Mitanniens.

En EA 89, 51, Ribhaddi de Byblos compare Tyr à Ugarit en vantant la richesse de cette dernière cité comme il avait auparavant, en EA 84, 37, comparé Byblos à Memphis (Ḫikuptah)⁴⁴. Nul doute que la comparaison ne vaudrait que si le prestige d'Ugarit est supposé aussi grand aux yeux du pharaon qu'aux yeux du Byblite.

En EA 98, 9, Yapaḥḥadda reproche au commissaire Yanḥamu d'avoir été négligent concernant Šumur de sorte que tous les pays de Byblos à Ugarit sont au service de l'Amorrite Aziru et hostiles au roi d'Égypte.

En EA 126, 6, Ribhaddi de Byblos ne peut fournir de buis (?) au roi d'Égypte car on n'en trouve qu'au pays de Saḥli et à Ugarit, qui sont, d'évidence par le contenu même de la lettre, inaccessibles en raison du blocus organisé par Aziru.

En EA 151, 55 Abimilki de Tyr signale dans un rapport d'espionnage (le Tyrien répond à une injonction du pharaon : « écris-moi ce que tu as entendu en Canaan ») qu'il sait par ouï-dire que la moitié du palais d'Ugarit a brûlé et qu'il n'y a pas de troupes hittites aux environs (d'Ugarit ? de Tyr ?). Ce message, par sa proximité avec les lettres EA 153-EA 155, est à dater des toutes dernières années d'Akhenaton.

Ces trois derniers messages montrent sans ambiguïté que le commerce entre l'Égypte et Ugarit a été perturbé par les agissements d'Aziru et que le pharaon n'a que des informations indirectes sur ce qui se passe à Ugarit. Contrairement à ce qu'avance J. Freu⁴⁵, ces missives montrent indiscutablement que le trafic a été durablement interrompu entre l'Égypte et Ugarit pendant le règne d'Akhenaton.

Si l'on résume les informations concernant les relations politiques entre l'Égypte et Ugarit dans les *Lettres d'Amarna*, trois faits saillants apparaissent :

- Ugarit ne fut jamais vassale de l'Égypte.
- La correspondance d'Ugarit retrouvée à Amarna date de la fin du règne d'Amenhotep III et du début de celui d'Amenhotep IV.
- Les relations commerciales entre Ugarit et l'Égypte ont été au moins ralenties, si ce n'est stoppées, pendant le reste du règne d'Akhenaton.

⁴⁴ Illirapiḥ, le successeur de Ribhaddi, utilisera de même cette dernière comparaison, cf. EA 139, 5-12.

⁴⁵ Les analyses de J. Freu des relations entre Ugarit et l'Égypte sont contradictoires. D'une part il affirme qu'Ugarit est restée dans le giron égyptien pendant toute la période amarnienne – ce qui n'est pas le cas – (J. FREU, *Ugarit*, 2006, p. 50, p. 51, p. 57, p. 142-143, p. 194-195) et, d'autre part, il suppose d'une manière paradoxale l'existence d'une « dégradation progressive des relations entre le palais d'Ugarit et la cour d'Égypte » (*ibid.*, p. 50), en admettant que le trafic commercial entre l'Égypte et Ugarit a été empêché par l'attitude d'Aziru (*ibid.*, p. 41-42). On ne peut pas affirmer une chose et son contraire dans le même élan et force est de constater que les postulats de départ comme les conclusions de l'étude historique de J. Freu ne résistent pas au réexamen des sources. Voir d'ailleurs, depuis, J. MYNÁŘOVÁ, *ibid.*, p. 119-128.

Les objets inscrits en écriture hiéroglyphique égyptienne retrouvés à Ugarit et datant de la période amarnienne

Plusieurs objets inscrits de hiéroglyphes égyptiens ont été retrouvés à Ugarit. Une partie d'entre eux est actuellement étudiée par Bérénice Lagarce qui a déjà publié un article à leur sujet ⁴⁶. Pour la fin de la XVIII^e dynastie, le compte est le suivant :

– Amenhotep III :

Trois vases en calcite portent le nom de ce souverain, tous contemporains des jubilés du roi, c'est-à-dire des années XXX à XXXVIII du monarque : RS 17.58 ⁴⁷ ; RS 11.239 ⁴⁸ et RS 11.[116] ⁴⁹.

Un quatrième vase, RS 16.340 ⁵⁰ a été attribué de manière erronée à Amenhotep III mais l'examen de la photographie montre qu'il s'agit en fait d'un vase au nom d'Amenhotep IV. Enfin, un dernier récipient, qui n'a toutefois pas pu être identifié par B. Lagarce au Musée de Damas (RS 17.[476]), pourrait, peut-être, compléter cette liste ⁵¹.

Ces témoins s'ajoutent au grand scarabée commémoratif d'Amenhotep III et son épouse Tiye (nommant ses parents) ⁵² et à une autre pièce du même ordre, mais de dimensions bien moindres ⁵³.

– Amenhotep IV – Akhenaton :

Trois vases portant le nom de ce roi sont connus : RS 16.340, datant d'avant l'an VI ⁵⁴ ; RS 15.202, gravé entre l'an IV et les années XIII-XIV ⁵⁵ et RS 15.203, postérieur à l'an VI d'après la graphie du nom de Nefertiti ⁵⁶.

⁴⁶ B. LAGARCE, *RSO* 17, 2008, p. 261-280.

⁴⁷ Musée de Damas, trouvé dans le bassin de l'« ex-cour V » du palais, point topographique n° 766, profondeur 0,40m ; *ibid.*, p. 263-264, fig. 2 ; p. 272.

⁴⁸ Musée du Louvre, supposé provenir de la butte nord-ouest du tell, « Sud Résidence » ; *ibid.*, p. 272 et fig. 10.

⁴⁹ Musée du Louvre, provenant peut-être de la butte nord-ouest du tell (région du Palais royal) ; *ibid.* p. 272 et p. 273, fig. 11.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 263 et fig. 1.

⁵¹ *Ibid.*, p. 265 et 273. Proviendrait du « locus 68 » du palais, point topographique 1032, profondeur 0,50m.

⁵² RS [52]-16.19, cf. P. [POSENER]-KRIÉGER, « Le scarabée du mariage d'Aménophis III avec la reine Tiy trouvé dans le palais royal d'Ugarit », dans Cl. Schaeffer (éd.), *Ugaritica III, Mission de Ras Shamra VIII, BAH* 64, Paris, 1956, p. 221-226.

⁵³ M. GABOLDE, dans *Le royaume d'Ougarit. Aux origines de l'alphabet* (Musée des Beaux-Arts de Lyon), Lyon, Paris, 2004, p. 108, n° 83.

⁵⁴ B. LAGARCE, *op. cit.*, p. 263. Le vase est abusivement attribué à Amenhotep III par l'éditrice. L'épithète « grand dans sa durée de vie », non reconnue par B. Lagarce, est caractéristique d'Amenhotep IV. Le vase est inscrit avec le *nomen* du roi en vigueur entre l'an I et l'an VI. En outre, le fait qu'il soit brûlé est, peut-être, significatif. Le fac-similé et la photographie ne sont guère utilisables. On distingue néanmoins dans le premier cartouche nettement les traces de l'épithète *W^c-n-R^c*. Au-dessus du second cartouche figurent quelques traces non signalées. L'épithète du *nomen* est *Ntr-hq3-W3s.t* et non *Hq3-W3s.t*. Enfin, on l'a déjà fait remarquer, les vestiges au-dessous du second cartouche correspondent à l'épithète *3-m-h'w3f* dont seul le signe *m* est vaguement reconnaissable sur le dessin.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 266. À gauche, le 1^{er} nom d'Aton est celui qui eut cours entre l'an IV et l'an XIII-XIV d'Amenhotep IV Akhenaton. Le noircissement de la surface pourrait indiquer qu'il a subi l'action du feu. Ce vase, comme le signale B. Lagarce (*ibid.*, p. 273), est régulièrement attribué à Amenhotep II.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 266-267, et fig. 5. D'un point de vue épigraphique, le texte original fourmille d'erreurs : le titre dominant le *prænomen* (roi de Haute et Basse-Égypte) est inversé, le *prænomen* lui-même est dans le bon sens de lecture, mais l'épithète « unique-de-Rê » comme le souhait « doué de vie » sont inversés. Par ailleurs, la graphie du nom de Nefertiti ne présente pas l'inversion régulière du nom d'Aton que l'on trouve généralement.

Il faut ensuite attendre le règne d'Horemheb pour retrouver un vase de calcite inscrit, avec les fragments RS 17.420 et RS 17.421⁵⁷.

On doit rester mesuré sur l'exploitation et le sens à donner de ces trouvailles. Les scarabées d'Amenhotep III sont, par exemple, des objets extrêmement mobiles qui avaient une forte valeur talismanique, favorisant leur dispersion⁵⁸. Néanmoins, un rapide compte des trouvailles permet d'affirmer que l'on a trois vases d'Amenhotep III datant de la toute fin de son règne et trois datant de la première partie du règne de son fils, de l'an I à une date comprise entre l'an VI et l'an XIII. Il faut ensuite attendre le règne d'Horemheb pour retrouver un vase égyptien inscrit d'un nom royal. En somme, pour la période proprement amarnienne, six vases inscrits couvrent une période de vingt ans au maximum, de l'an XXX d'Amenhotep III aux environs de l'an XIII d'Akhenaton *au plus tard*. Si l'on ajoute à ces six récipients gravés les deux scarabées nommant Amenhotep III, cela porte à huit le nombre des objets égyptiens datant des règnes d'Amenhotep III et Amenhotep IV / Akhenaton. En regard d'autres époques, ce chiffre est remarquablement élevé et concerne en fin de compte une période extrêmement courte.

Seuls deux objets semblent pouvoir être intercalés entre la fin du règne d'Akhenaton et celui d'Horemheb : la plaque d'ivoire discutée ici même et le vase dit du « mariage » dont la datation doit, en fait, être revue (voir Excursus I).

Les étiquettes de jarres d'Amarna

Plusieurs étiquettes de jarres (tessons inscrits) ont été retrouvées à Tell el Amarna dont une part était tracée sur des jarres cananéennes. Un de ces groupes de jarres, le « group 4 » de Margaret Serpico provient de la région d'Ugarit et servait au transport de l'huile d'olive⁵⁹. Il

En tout état de cause, cette abondance d'erreurs indique une certaine négligence, bien que le ductus des signes soit sans aucun doute l'œuvre d'un artisan rompu aux graphies égyptiennes. C'est en tout cas un ouvrage certainement indigne de figurer dans le mobilier royal d'Amarna ; ce qui a peut-être précipité son « exportation ». La graphie du nom de Nefertiti indique de son côté que le vase est postérieur à l'an VI du règne d'Akhenaton. Même si le texte présente des incohérences, le fac-similé publié par B. Lagarce ne lui rend pas honneur : dans le cartouche *nomen*, l'oiseau-*ḫ*, dont la crête est en partie emportée dans une fissure non notée, a été grossièrement lié au signe *n* qui suit dont les dentures sont pourtant bien visibles sur la photographie.

⁵⁷ B. LAGARCE, *op. cit.*, p. 268. L'épithète usuelle du roi *mr(y)~n Jmn* n'a pas été reconnue par l'éditrice. Pour les vases égyptiens exportés, consulter R.Th. SPARKS « Egyptian Stone Vessels and the Politics of Exchange (2617-1070 BC) », dans R. Matthews, C. Roemer (éd.), *Ancient Perspectives on Egypt*, Londres, 2003, Chapitre III, p. 39-56 et, spécialement, p. 49, fig. 3.3 ; p. 50-52 pour la vaisselle de pierre inscrite avec des cartouches de pharaons retrouvée en Syrie et Palestine.

⁵⁸ À titre de comparaison, on peut évoquer le sceau en cornaline gravé d'hiéroglyphes égyptiens au nom probable du roi babylonien Kurigalzu II retrouvé à Medsamor, en Arménie, dans une nécropole de l'Âge du fer (B.B. PIOTROVSKII, E.V. KHANZADIAN, « A Cylinder Seal with Ancient Egyptian Hieroglyphic Inscription from the Metsamor Gravesite », *Soviet anthropology and archeology* 30/4, White Plains, NY, 1992, p. 61-74) ou les vases égyptiens inscrits au nom du roi hyksos Apopi et retrouvés à Almuñeçar en Espagne (J. PADRÓ, F. MOLINA, « Un vase de l'époque des Hyksos trouvé à Almuñeçar », dans *Hommages Daumas II*, Montpellier 1986, p. 517-524). Il n'y a, dans ces deux cas, aucun lien direct entre le nom gravé en hiéroglyphes et le lieu comme le contexte chronologique de la trouvaille.

⁵⁹ M. SERPICO, « The Canaanite Amphorae Project », accessible sur le site de la mission britannique à Amarna : http://www.amarnaproject.com/pages/recent_projects/material_culture/canaanite.shtml. On se range ici à l'opinion selon laquelle l'huile-*nḫḫ* désigne l'huile d'olive. Pour les étiquettes de jarres mentionnant l'huile-*nḫḫ*, voir R. KRAUSS, « *Nḫ(h)-Öl = Olivenöl* », *MDAIK* 55, 1999, p. 293-298 ; P. TALLET, « Les oliveraies du pharaon au Nouvel empire », dans B. Menu (éd.), *La dépendance rurale dans l'antiquité égyptienne et proche*

faut rappeler que, jusqu'à la fin de la XVIII^e dynastie, l'huile d'olive consommée en Égypte était presque en intégralité importée d'Ugarit⁶⁰. Une jarre, peut-être égyptienne (?), porte néanmoins l'indication « huile-*nhh* fraîche d'Akhetaton pour la fête d'Akhetaton »⁶¹ et témoigne d'une tentative plus ou moins réussie de produire de l'huile d'olive en Égypte même durant le règne d'Akhenaton.

Ces jarres, bien que fabriquées en Syrie, ont toutes été inscrites à leur arrivée à Amarna. On ne s'expliquerait pas autrement les mentions du raffineur et du gardien comme la présence du nom de l'institution destinataire du produit⁶². Par ailleurs, les noms des capitaines sont, à Amarna, purement égyptiens. Le fait que l'huile était raffinée en Égypte même semble confirmé par l'existence de multiples scellements de ces jarres⁶³. Ceci indique que l'huile, une fois extraite des jarres pour être clarifiée par coction, était – assez logiquement du reste –, transvasée dans des jarres en général du même lot que celui dans lequel elles avaient été acheminées⁶⁴. Le texte est stéréotypé et seuls les noms propres changent :

An II (ou III), huile-*nhh* pour le domaine d'Aton, convoyée par le capitaine du navire Râ fils de May⁶⁵, (ou Mery (?) [Houÿ (?)]⁶⁶, ou Touÿ⁶⁷), raffinée par le bouilleur-d'onguents Râÿ fils de Râmay⁶⁸, (ou Any⁶⁹), sous la garde d'Ipy.

Les plus anciennes de ces étiquettes de jarres à huile d'olive connues en Égypte remontent à l'an XXXIV d'Amenhotep III et ont été retrouvées à Malqatta⁷⁰. Or, très curieusement,

orientale, *BiEtud* 140, Le Caire, 2004, p. 53-75. À noter toutefois qu'au moins une jarre du « groupe 5 », produite sur la côte libanaise, bien loin au sud d'Ugarit, comportait un libellé identique à celui des amphores du « groupe 4 ».

⁶⁰ P. TALLET, *op. cit.*, p. 58, et p. 64-66 pour Amarna.

⁶¹ J.D.S. PENDLEBURY *et al.*, *The City of Akhenaten III. The Central City and the official Quarter. The Excavations at Tell el Amarna during the seasons 1926-1927 and 1931-1936* (vol. I-II), *EESM* 44, Londres, 1951, (CoA III par la suite), pl. XCV, n° 271 ; R. KRAUSS, *MDAIK* 55 (1999), p. 296.

⁶² Les jarres n'étaient certainement pas inscrites sur le lieu de production. Comment imaginer qu'aux confins de la Syrie un scribe égyptien ait pu décider d'attribuer au « domaine d'Aton » d'Amarna, par exemple, une jarre à huile ? Il faut renoncer à la proposition de P. TALLET, « Les circuits économiques selon les étiquettes de jarre de Deir el-Médineh », dans *Deir el-Medineh et la vallée des rois*, Paris 2003, p. 262, qui évoque du personnel égyptien en Palestine à l'origine des étiquettes de jarres. M. Serpico est beaucoup plus réservée, déclarant, à propos des étiquettes : « they were probably written on the jars either at the origin of shipment, or more likely, en route or at the destination » :

http://www.amarnaproject.com/pages/recent_projects/material_culture/canaanite.shtml.

⁶³ Pour les multiples scellements, voir C. HOPE, *Malkata and the Birket Habu. Jar Sealings and Amphoræ, Egyptology Today* 2 (vol. 5), Warminster, 1978, p. 7-8. M. Serpico, à l'occasion d'une communication personnelle, m'a signalé l'existence sporadique de traces de plusieurs scellements successifs sur des jarres cananéennes. Pour les nombreuses vies des jarres, voir également son article : M. SERPICO, « Post-Firing Polychrome Painted Decoration on Canaanite Amphoræ at Amarna: the evidence from previous excavations », dans A. Dodson, S. Ikram (éd.), *Beyond the Horizon. Studies in Egyptian Art, Archaeology and History in Honour of Barry J. Kemp*, Le Caire, 2008, p. 477-496.

⁶⁴ Il est significatif qu'au moins une jarre du « groupe 5 » de M. Serpico (UC 32229), dont l'analyse pétrographique révèle qu'elle fut tournée et cuite le long de la côte libanaise, porte le même libellé, avec les noms des mêmes transporteur, raffineur et gardien, que des jarres du « groupe 4 », produites dans la région d'Ugarit. C'est l'indice à la fois que le contenu des jarres était, après raffinage, placé dans des conteneurs apparentés aux conteneurs d'origine et que les jarres n'étaient inscrites ni en Syrie ni en Palestine, cf.

http://www.amarnaproject.com/pages/recent_projects/material_culture/canaanite.shtml.

⁶⁵ UC 32229 = Petrie n° 32 ; UC 32226 ; UC 32236 ; UC 32232 ; 32238 ; UC 32242 ; UC 33230 = Petrie n° 37.

⁶⁶ UC 32227 = Petrie 36.

⁶⁷ CoA III, n° 268 et, peut-être, G.T. MARTIN, A. EL-KHOULY, *CASAE* 33, 1987, pl. 17, n° 12.

⁶⁸ UC 32229 = Petrie n° 32 ; UC 32226 ; UC 32236 ; UC 32232 ; 32238 ; UC 32242 ; UC 33230 = Petrie n° 37.

⁶⁹ UC 32227 = Petrie 36 ; CoA III, n° 268.

malgré l'abondance des tessons, *il n'existe aucune étiquette de jarre datée des 17 années du règne d'Amenhotep IV-Akhenaton*⁷¹. En revanche, de manière paradoxale, il existe vingt-sept jarres au moins datées des années II et III du successeur d'Akhenaton⁷². Certes, ce soudain apport de jarres correspond pour une part à une trouvaille unique faite dans une seule pièce qui se situe au sud-est du « Coronation Hall de Smenkhkaré » [fig. 10]⁷³, ainsi nommé parce que l'on y a trouvé des briques estampillées du nom de couronnement de ce roi⁷⁴.

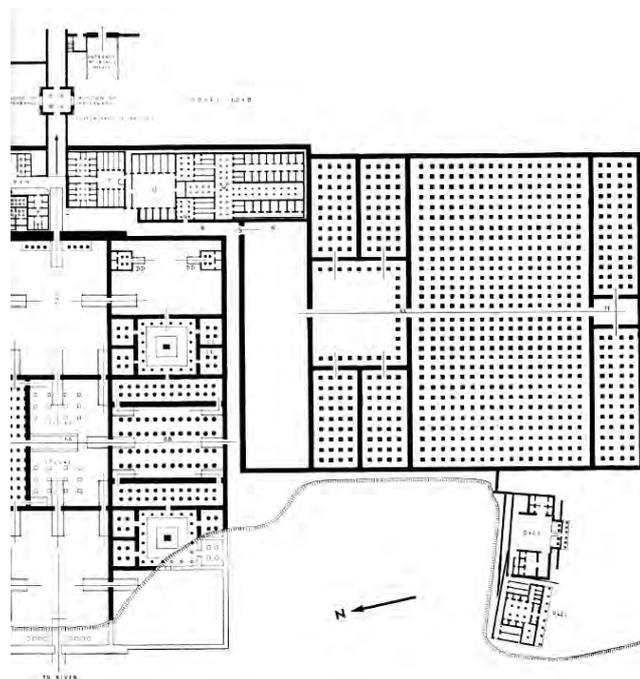


Fig. 10. Le supposé « Coronation Hall » de Smenkhkaré à Amarna, d'après *CoA III*, pl. XIV. La pièce où furent retrouvés l'essentiel des jarres cananéennes de l'an II se situe à droite (sud) du grand espace à pilier et en haut (est).

⁷⁰ W.Ch. HAYES, *JNES* 10, 1951, [p. 54], fig. 14, type n° 200, cf. p. 93 et n. 142 (deux exemplaires).

⁷¹ Il existe néanmoins quelques tessons dépourvus de date mais mentionnant l'huile-*nhh*, cf. *CoA III*, n° 272, citant le « domaine de la fille royale Maket[aton] » et de l'« huile-*nhh* », mais le formulaire est atypique dans la mesure où le produit figure en seconde ligne. Voir encore *CoA III*, pl. XCV, n° 273 signalant de l'« huile-*nhh* comestible ».

⁷² Dix-huit jarres sont indubitablement de l'« an II » : UC 32226, UC 32227 = Petrie n° 36 ; UC 32229 = Petrie n° 32 ; UC 32230 = Petrie n° 37 ; UC 32231 ; UC 32232 ; UC 32233 ; UC 32234 ; UC 32235 ; UC 32236 ; UC 32240 ; UC 32241 ; UC 32242 ; UC 32243 ; UC 32245 ; UC 32246 ; UC 32247 ; UC 32248). Cinq tessons sont de date incertaine : UC 32238 ; UC 32244 ; UC 32247 ; UC 32248 et, probablement également *CoA I*, p. 168, n. 2. Comme le texte de ce dernier tesson implique les mêmes personnes que celles mentionnées sur les étiquettes précédentes, il est probable que ces inscriptions sont également à dater de l'« an II ». On doit ajouter deux autres étiquettes de l'« an II » : *CoA III*, n° 268 et G.T. MARTIN, A. EL-KHOULY, *CASAE* 33, 1987, pl. 17, n° 12 (cf. P. TALLET, *op. cit.*, p. 59) et une, partiellement en lacune, de l'« an III » : UC 32228 = Petrie n° 35.

⁷³ W.M.FI. PETRIE, *Tell el Amarna*, Londres, 1894, p. 7 : « In the south-east corner of the south-east Small hall, many wine and oil-jars had been cast aside ; they mostly bore dates in year 2, which appears to be of the reign of Akhenaten's successor ». Voir encore, p. 32, le commentaire de F.LI. Griffith et, depuis, R. KRAUSS, *MDAIK* 55, 1999, p. 296.

⁷⁴ Le nom pourrait tout autant concerner la reine-pharaon dont le *prænomen* est semblable. Sur cette structure à piliers qui serait être en réalité un vignoble à pergola, voir Cl. TRAUNECKER, Fr. TRAUNECKER, « Sur la salle dite "du couronnement" à Tell el-Amarna », *BSEG* 9-10, 1984-1985, p. 285-307.

Toutefois, deux autres jarres à huile d'olive datées ont été exhumées depuis la découverte de W.M.Fl. Petrie et, de manière significative au regard de la probabilité statistique, toutes deux sont, de nouveau, de l'an II. L'une fut exhumée au centre-ville et l'autre dans la nécropole royale⁷⁵.

Même s'il convient de se méfier de toute extrapolation sur la « représentativité » de ces jarres à huile d'olive de l'an II et III, notamment du fait que les jarres d'origine cananéenne représentent une part non négligeable des tessons exhumés des fouilles d'Amarna dont seule une très faible proportion était inscrite, on ne peut attribuer au seul hasard des découvertes la préservation de ce lot conséquent daté uniquement des deux dernières années d'occupation du site⁷⁶. Le parallélisme que l'on peut établir avec les étiquettes concernant le vin montre qu'une lacune de plus de dix années (entre l'an VII d'Akhenaton et l'an I de son successeur) dans ce type de documentation serait invraisemblable dans le cadre d'une production et d'une consommation relativement continue. Il est donc nécessaire d'envisager une explication historique, soit à caractère politique, soit à caractère économique, pour rendre compte de cette particularité statistique.

Le meilleur scénario pour expliquer autant que faire se peut cette disparité de répartition dans les dates est de considérer que la livraison d'huile d'olive d'Ugarit à Amarna a été considérablement ralentie, voire totalement interrompue pendant une grande partie du règne d'Akhenaton. Ceci est cohérent avec le contenu des lettres d'Amarna EA 98, EA 126 et EA 151 qui atteste sans ambiguïté qu'il y eut une paralysie du trafic commercial entre l'Égypte et Ugarit pendant le règne d'Akhenaton. Les objets inscrits en hiéroglyphes retrouvés à Ugarit montrent de leur côté que la seconde partie du règne d'Akhenaton correspond également à un hiatus documentaire qui, à l'exception de la pièce d'ivoire de Smenkhkarê, a duré jusqu'au règne d'Horemheb.

Une explication vraisemblable pour rendre compte de cette situation est de supposer que l'accord entre Niqmaddu III (II) d'Ugarit et Šuppiluliuma date au plus tard du milieu du règne d'Amenhotep IV – des environs de l'an X. On attribue habituellement une date tardive à cet accord dans le règne de Šuppiluliuma, postérieure généralement au règne d'Akhenaton, du fait que les documents en relation avec le traité portent des sceaux de Šuppiluliuma qui mentionnent sa deuxième et dernière épouse, la reine d'origine babylonienne Tawananna. Mais la date de l'union entre Tawananna et Šuppiluliuma est une affaire plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord (voir Excursus II).

Si l'on admet qu'Ugarit est ainsi devenue l'alliée des Hittites pendant le règne d'Akhenaton, il reste maintenant à expliquer la soudaine arrivée de jarres d'huiles d'olives en l'an II de son successeur. On a montré ailleurs que cet an II correspond au règne de la reine-pharaon

⁷⁵ CoA III, n° 268 et G.T. MARTIN, A. EL-KHOULY, *CASAE* 33, 1987, pl. 17, n° 12 (cf. P. TALLET, *op. cit.*, p. 59).

⁷⁶ L'examen que m'a confié B.J. Kemp des étiquettes hiératiques provenant du village des ouvriers d'Amarna confirme que les dernières années d'occupation du site sont surreprésentées. Comme les étiquettes portant les dates les plus récentes sont, *en moyenne*, de dimensions légèrement supérieures aux tessons plus anciens, on doit envisager que le piétinement des couches de dépôt a vraisemblablement morcelé les éclats céramiques les plus vieux. Ce phénomène, peu pris en compte, perturbe la représentativité des lots et permet de relativiser les conclusions sur la production et la consommation dressées à partir des seules dates conservées.

Merytaton et non à celui de Toutânkhamon qui n'a jamais régné à Amarna⁷⁷. On a supposé également, à la suite de R. Krauss, que Merytaton était la veuve de pharaon qui écrivit à Šuppiluliuma pour lui demander un fils en mariage. On a aussi envisagé, avec des arguments qui ont convaincu quelques collègues⁷⁸ et dérouté beaucoup d'autres, que le règne de ce prince hittite, connu dans les archives de Boghaz Koï sous le nom de Zannanza, avait été préparé en Égypte et que ce dernier était le mystérieux Smenkhkarê, figuré en qualité d'époux de Merytaton dans l'une des tombes d'Amarna⁷⁹. Les deux cartouches de ce souverain sont

⁷⁷ L'absence totale de monument au nom de Toutânkhamon à Amarna en est la preuve irrévocable. On rappelle, pour mémoire, qu'il n'existe pas de bas-relief mentionnant ou représentant ce roi à Amarna. Le dernier nom royal gravé est celui de la reine-pharaon Neferneferouaton, cf. G. ROEDER, *Amarna-Reliefs aus Hermopolis II. Ausgrabungen der Deutschen Hermopolis-Expedition in Hermopolis 1929-1939*, WVPM 6, Hildesheim, 1969, pl. 10, n° 826-VIII A. Il n'existe pas davantage de peinture mentionnant Toutânkhamon. La dernière peinture, qui décorait le « North Riverside Palace », était au nom du roi féminin Neferneferouaton, cf. M. GABOLDE, *D'Akhenaton à Toutânkhamon*, p. 153-154, fig. 2 ; pl. XXIIb. On ne connaît pas de brique estampillée au nom de Toutânkhamon et la dernière empreinte royale frappée à Amarna était au nom du roi Ânkhkheperourê, cf. CoA III, p. 60, p. 150 et p. 194 ; Cl. et Fr. TRAUNECKER, *BSEG* 9-10, 1984-1985, p. 285-307, p. 285-307 et, spécialement, p. 291. Aucune jarre provenant d'Amarna ne porte le nom de Toutânkhamon et le dernier nom royal figurant sur une étiquette est celui de Ânkhkheperourê-Djeserkheperou, cf. CoA III, pl. LXXXVI, n°s 35-36 ; R. KRAUSS, *MDOG* 129, 1997, p. 225-250. Parmi les nombreuses stèles du culte privé, pas une seule ne porte le nom de Toutânkhamon. La stèle UC 410 du Petrie Museum est le dernier monument de ce type et est gravé au nom du roi féminin Neferneferouaton, cf. M. GABOLDE, *op. cit.*, p. 162-166, pl. XXIVa. Les stèles Berlin n° 17813 et n° 20716 concernent probablement le même « roi », toutes deux sont inachevées. La stèle Berlin 14197 figurant Toutânkhaton et Amon, dite provenir d'Amarna d'après PM IV, 232, est en fait de provenance inconnue selon son éditeur, cf. A. ERMAN, *ZÄS* 38, 1900, p. 112. De manière tout aussi significative, aucune des tombes d'Amarna ne mentionne Toutânkhamon. Le dernier roi cité est Smenkhkarê et le tableau est inachevé, cf. N. DE G. DAVIES, *The Rock Tombs of El Amarna II*, *ASEM* 14, Londres, 1905, pl. XLI. Les trouvailles les plus récentes ne font que confirmer cette absence totale de Toutânkhamon des monuments de la cité, cf. B.J. KEMP, *Amarna Report VI*, 1995, p. 451 ; *id.*, *JEA* 90, 2004, p. 16-17. La présence du nom de Toutânkhamon sur les bagues et scarabées atteste que la ville était encore habitée sous son règne, mais en aucun cas cela ne peut indiquer que le roi y résidait. Il est certain que s'il avait habité Amarna, ne serait-ce que quelques semaines, une fondation à son nom aurait été identifiée et il est tout aussi assuré dans ce cas que les peintures du North Riverside Palace auraient été actualisées.

⁷⁸ Ainsi, récemment, D. LABOURY, *Akhénaton*, Paris, 2010, p. 329-352.

⁷⁹ M. GABOLDE, *D'Akhenaton à Toutânkhamon*, p. 221-226. Cette suggestion avait le mérite de la simplicité et permettait d'expliquer l'arrivée soudaine du roi Smenkhkarê comme sa disparition tout aussi immédiate. Elle a été presque unanimement rejetée, cf. W.J. MURNANE, *OLZ* 96/1, 2001, col. 9-22 ; R. KRAUSS, M. EATON-KRAUSS, *BiOr* 58, 2001, col. 91-97), J. FREU, *Šuppiluliuma et la veuve du pharaon. Histoire d'un mariage manqué*, *Kubaba Série Antiquité* 5, Paris, 2004, p. 84-92 ; P. GRANDET, *Les pharaons du Nouvel Empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*, Paris, 2008, p. 171, n. 303 (qui juge même la proposition « consternante » et « fondée sur du vent »). Selon les avis traditionnels, Smenkhkarê, considéré tantôt comme un frère, tantôt comme un fils d'Akhenaton, quand il n'est pas assimilé à Nefertiti (laquelle aurait donc épousé sa fille !), aurait eu la primauté sur Merytaton et Toutânkhamon puisqu'il régna avant eux. Pourtant, aucun prince Smenkhkarê n'est connu alors que Merytaton et Toutânkhamon, *a priori* plus jeunes, sont bien attestés en qualité de rejetons royaux. Rappelons que tous les rois de la XVIII^e dynastie postérieurs à Thoutmosis III, c'est-à-dire Amenhotep II, Thoutmosis IV, Amenhotep III, Amenhotep IV-Akhenaton, Merytaton, Toutânkhamon, Ay et Horemheb, sont connus par des documents datant d'avant leur accession au trône. Seul Smenkhkarê échappe à cette règle ; ce qui peut s'expliquer s'il n'est pas un prince égyptien. Pour ces témoignages, cf. P. DER MANUELIAN, *Studies in the Reign of Amenophis II*, *HÄB* 26, 1987, p. 190-191 [Amenhotep II] ; B.M. BRYAN, *The Reign of Thutmose IV*, Baltimore, 1991, p. 38-49 ; M. GABOLDE, *BIFAO* 104, 2004, p. 235-238 [Thoutmosis IV] ; A. CABROL, *Amenhotep III le Magnifique*, Paris, 2000, p. 73-74, p. 456 [Amenhotep III] ; W. Chr. HAYES, *JNES* 10, 1951, p. 162, [p. 172], fig. 27, n° kk [Amenhotep IV] ; M. GABOLDE, *BSFE* 155, 2002, p. 40-41, et fig. 7, p. 40 [Toutânkhaton / Toutânkhamon] ; Cl. VANDERSLEYEN, *L'Égypte et la Vallée du Nil II. De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, Paris, 1995, p. 478-479 [Ay] ; N. KAWAI, « Ay versus Horemheb: The Political Situation in the Late Eighteenth Dynasty Revisited », *JEH* 3/2, 2010, p. 261-292 [Horemheb].

en effet, curieusement, deux noms de couronnement et non un nom de couronnement et un nom de naissance comme de coutume ; ce qui suscita la confusion chez les anciens scribes⁸⁰. Ces noms royaux ont, à notre avis, vraisemblablement été composés de toutes pièces en prévision d'une intronisation qui, on l'a vu, n'eut vraisemblablement jamais lieu. Smenkhkarê décédé, sa veuve régna seule pour un peu plus de deux années⁸¹. Le soudain afflux d'huile d'olive en l'an II de ce roi féminin pourrait fort bien correspondre aux conséquences du réchauffement des relations égypto-hittites lors des négociations en vu du mariage dans l'année qui suivit la mort d'Akhenaton.

En somme, si l'on réunit les informations concernant les relations entre Ugarit et l'Égypte à la fin de la période amarnienne en prenant en compte à la fois les *Lettres d'Amarna*, les trouvailles épigraphiques en hiéroglyphes égyptiens de Ras Shamra et les étiquettes de jarres en écriture hiératique, on peut dresser un tableau profondément différent des reconstitutions proposées jusqu'alors, aussi bien du point de vue de l'histoire politique et événementielle que du point de vue de l'histoire économique.

Il apparaît clairement qu'après une période de relations cordiales entre la fin du règne d'Amenhotep III et le milieu de celui d'Amenhotep IV – Akhenaton, les contacts ont été plus distendus, en raison, notamment, de l'influence croissante du royaume d'Amurru dirigé par un redoutable trublion, l'habile Aziru. Ce dernier, jouant un double jeu vis à vis des Hittites et des Égyptiens, réussit à couper la route entre l'Égypte et Ugarit comme l'attestent les *Lettres d'Amarna*. À Ugarit, les vases inscrits en écriture égyptienne, relativement abondant depuis les alentours de l'an XXX d'Amenhotep III jusqu'aux environs de l'an X d'Akhenaton, avec six pièces pour cette courte période, ne sont de nouveau attestés ensuite que sous le règne d'Horemheb, laissant un vide documentaire significatif pour la période s'étendant de la fin du règne d'Akhenaton à celui d'Aÿ. En Égypte, les livraisons d'huile d'olive importées, dont on avait quelques traces sous Amenhotep III, cessent brutalement pendant le règne d'Amenhotep IV-Akhenaton pour ne reprendre, avec une ampleur surprenante, qu'un peu plus d'un an après la mort d'Akhenaton.

Le remarquable ivoire d'Ugarit nommant Smenkhkarê vient à point nommé fournir une nouvelle pièce à ce puzzle. Son existence même et son décor apportent les informations suivantes :

- Retrouvé dans le palais royal d'Ugarit, on peut supposer que ce panneau fragmentaire servit là d'ornement à une pièce de mobilier. Toutefois, rien de son histoire antérieure n'est connu et il

⁸⁰ M. GABOLDE, *op. cit.*, p. 218, et fig. 6c, citant les monuments suivants où *nomen* et *prænomen* sont intervertis : W.M.FI. PETRIE, *Tell el Amarna*, pl. XIII, n° 38 ; cliché Egypt Exploration Society TA 1935-36, n° O 28-166). Étant donné la rareté du nom de Smenkhkarê, la confusion des anciens scribes est particulièrement significative ; elle indique au moins qu'un prince égyptien du nom de Smenkhkarê n'a jamais existé car il est invraisemblable d'envisager que les scribes royaux aient pu ignorer les noms de leurs princes de sang au point de confondre leurs *nomina* et *prænomena*.

⁸¹ Pour les étiquettes de l'an III, cf. H.W. FAIRMAN, dans *CoA III*, p. 159 ; R. KRAUSS, *MDOG* 129, 1997, p. 225-250. Une étiquette de la même année provenant de la maison de Ranefer qualifie le domaine royal de « domaine du roi solitaire » (*pr n(y)-sw.t w'*), cf. M. GABOLDE, dans B.J. Kemp, A. Stevens (éd.), *Busy Lives at Amarna : Excavations in the Main City (Grid 12 and the House of Ranefer, N49.18) II. The Objects*, *EESM* 91, 2010, p. 35-36, n° 34123, fig. 3.1.

est toujours possible d'envisager qu'il était destiné aux cours hittite ou égyptienne et que le lieu où il fut trouvé n'était à l'origine qu'une étape. Il peut encore s'agir d'une pièce offerte bien après sa gravure à une haute personnalité d'Ugarit. On pressent néanmoins qu'il y a un lien fort entre le lieu de découverte, le nom royal inscrit et le sens qu'il convient d'attribuer à l'ensemble.

– La défense d'éléphant fut travaillée par un ivoirier non-égyptien comme la technique de gravure et le style en témoignent, mais s'inspirant fidèlement d'un modèle égyptien comme le prouve, notamment, l'absence d'ailes au dos du sphinx. L'artisan a pu être un manufacturier d'Ugarit comme le lieu de trouvaille le suggère, mais on ne peut écarter la possibilité d'une œuvre réalisée dans une autre ville de Syrie, voire, beaucoup moins probablement, d'un ouvrage authentiquement hittite, sans parallèle dans ce cas ⁸².

– L'iconographie est royale du simple fait de la présence d'un cartouche et d'un sphinx. Elle reprend un modèle fréquent sur les éléments de mobilier entourant le trône des rois d'Égypte et le trône lui-même.

– Il s'y trouve gravé un nom royal de la fin de l'époque amarnienne concernant un roi problématique, Smenkhkarê, dont l'origine hittite a été suggérée.

Ces faits établis et le contexte historique reconstitué, il est loisible de proposer une interprétation plus globale où l'imagination doit être sollicitée pour combler les lacunes de la documentation.

Si Zannanza, le fils de Šuppiluliuma envoyé en Égypte pour devenir roi, est bien identique au roi Smenkhkarê comme beaucoup de points permettent de l'envisager, cet ivoire s'explique parfaitement. Ugarit, sous domination hittite depuis le milieu du règne d'Akhenaton, était idéalement placée pour être un intermédiaire de choix entre Égyptiens et Hittites. Šuppiluliuma venait de placer ce fleuron du commerce international en vasselage et, pour les Égyptiens, les échanges avec Ugarit étaient un enjeu important notamment pour l'approvisionnement en huile d'olive, mais aussi pour l'acheminement du cuivre chypriote vers la vallée du Nil. Quelque temps après la mort d'Akhenaton, alors que Šuppiluliuma venait d'infliger une défaite aux Égyptiens en soutenant le prince de Qadeš, Aitakama, il reçut une proposition d'union dynastique de la « veuve » d'Akhenaton, très vraisemblablement Merytaton. Les *Lettres d'Amarna* EA 10, EA 11 et EA 155 montrent en effet qu'elle fut élevée à la dignité d'épouse royale à la fin du règne de son père ⁸³, ce que confirme l'épithète « Celle qui est bénéfique pour son époux » qu'elle inclura ultérieurement, de manière sporadique, dans ses cartouches. Les négociations durèrent une bonne partie de l'année qui a suivi la mort d'Akhenaton et Šuppiluliuma se résolut finalement à envoyer son fils Zannanza en Égypte. Le règne de ce dernier fut préparé, mais il mourut, assassiné selon les Hittites, avant son intronisation et son nom de couronnement, *'nh-hpr.w-R'*, fut finalement attribué à Merytaton elle-même. Quoique baignées de méfiance, les relations égypto-hittites avaient repris à cette occasion un tour plus cordial. Avec la bénédiction du Hittite, le trafic

⁸² Il n'est guère fait allusion sur les tablettes d'Ugarit à la circulation du mobilier au Proche-Orient. On doit néanmoins citer l'inventaire du trousseau de la reine Ahatmilku qui mentionne « un siège d'ébène, incrusté d'ivoire, avec marche-pieds », cf. F. MALBRAN-LABAT, dans *Le royaume d'Ougarit. Aux origines de l'alphabet*, p. 158, n° 142 ; J. GACHET-BIZOLLON, *RSO* 16, 2007, p. 129.

⁸³ M. GABOLDE, *D'Akhenaton à Toutânkhamon*, p. 174-178.

commercial entre Ugarit et l'Égypte reprit et l'huile d'olive de Syrie alimenta de nouveau les magasins d'Amarna, pourvoyant aux besoins de la cour jusqu'en l'an III de Merytaton-roi.

Il se peut qu'en Syrie en général et à Ugarit en particulier, la perspective d'une alliance égypto-hittite ait été envisagée avec sympathie. On sait que d'autres cités syriennes, notamment Barga, associée, peut-être, au royaume d'Amurru, ont servi d'intermédiaires entre Égyptiens et Hittites pour les événements de la fin de l'affaire Zannanza⁸⁴. Or, Barga comme l'Amurru entretenaient toutes deux des relations étroites avec Ugarit⁸⁵.

Toujours est-il qu'un meuble somptueux, probablement un trône, fut confectionné à cette occasion en Syrie du nord par des artisans locaux, alors que la cité portuaire était depuis peu sous suzeraineté hittite. Son décor, constitué, entre autres, de plaques d'ivoire, portait l'iconographie traditionnelle des trônes égyptiens, notamment le sphinx marchant. Ce chef-d'œuvre, destiné peut-être à célébrer l'alliance souhaitée entre les deux plus grandes puissances de l'époque, fut gravé au nom du roi qui aurait dû matérialiser cette union, le prince Zannanza, fils de Šuppiliuma, appelé à régner en Égypte sous le nom de Smenkhkarê.

Le mariage n'eut jamais lieu et le précieux meuble, dans des circonstances que l'on ignore, finit son existence à Ugarit où, peut-être, il servit d'ornement au fauteuil d'apparat de Niqmaddu III (II), avant d'être démantelé.

Tout hypothétique que soit cette reconstitution, elle permet néanmoins d'accorder entre eux tous les documents, des *Lettres d'Amarna* aux étiquettes de jarres retrouvées à Amarna, et donne une explication vraisemblable à la présence d'un ivoire au nom de Smenkhkarê à Ugarit.

À l'inverse, si l'on s'en tient à la vision traditionnelle qui fait de Smenkhkarê un prince égyptien, il est beaucoup plus difficile d'élaborer une explication globale qui permette simplement de justifier l'existence de cet objet et de le replacer dans un contexte cohérent. La documentation égyptienne concernant ce souverain, déjà contradictoire et paradoxale, devient incompréhensible si l'on conserve les improbables reconstructions du siècle dernier fondées sur de nombreuses conjectures invérifiables et des interprétations malheureuses des témoignages épigraphiques. Dans la plupart des débats, s'en tenir au principe de parcimonie du *Rasoir d'Ockham* qui préconise l'économie des hypothèses se révèle souvent salutaire, notamment lorsqu'une seule proposition permet de donner une solution à plusieurs interrogations⁸⁶. En conséquence, à la lumière des informations apportées par l'ivoire d'Ugarit examiné ici, l'hypothèse selon laquelle Smenkhkarê serait le prince Zannanza est désormais celle qui répond le mieux aux questions en suspens et donc celle qu'il convient d'adopter.

Deux points délicats subsistent néanmoins en regard de cette nouvelle reconstitution des relations égypto-ougaritaines durant la période amarnienne : la date de l'accord entre

⁸⁴ M. GABOLDE, *op. cit.*, p. 192, et n. 1420 ; p. 193, n. 1428.

⁸⁵ Pour Barga, voir RS 15.019 = PRU III, p. 13 ; I. SINGER, dans W.G.E. Watson, N. Wyatt (éd.), *Handbook of Ugaritic Studies, HdO I/39*, 1999, p. 666, n. 119 et, pour l'Amurru, cf. J. FREU, *Ugarit*, 2006, p. 55-58.

⁸⁶ Nombre des reconstructions historiques sur la fin de la période amarnienne sont encore imprégnées des idées reçues qui avaient cours dans les années 1970 et ignorent les apports considérables des trente dernières années. L'inertie confortable qui fait obstacle à l'évolution des mentalités en matière d'histoire est compréhensible, elle résulte toutefois souvent d'une paresse intellectuelle aussi préjudiciable qu'inexcusable.

Šuppiluliuma et Niqmaddu III (II) et celle de la gravure du vase dit du « mariage ». Ces deux points méritent une nouvelle enquête (Excursus I et II).

Addendum

Une étiquette de jarre du British Museum a récemment été portée à mon attention par Stéphane Pasquali que je remercie (numéro d'enregistrement 1891.0716.66 = BM 26867, acquisition 1891 de George Willoughby Fraser avec comme provenance Amarna). R. Parkinson et J. Taylor ont bien voulu m'en faire parvenir des photographies qui permettent, avec des réserves, d'établir ainsi le texte :



- 1) An XI,
- 2) huile-*ḥḥ* du/pour le domaine d'Aton [. . .]
- 3) le capitaine (*ḥry pd.t*) Hat, fils de May[. . .]
- 4) l'agent (*sḏmw*) In[y][. . .]

Le formulaire est assez proche d'une étiquette publiée par W.M.F. Petrie (*Tell el Amarna*, Londres, 1894, pl. XXIII, n° 35). Le nom de Hat et son ascendance doivent peut-être encore être reconnus sur la même étiquette n° 35 et, également, sur l'étiquette n° 32.

La céramique *semble* palestinienne, mais rien n'indique a priori le « Group 4 » comme atelier ni donc Ugarit comme provenance.

Excursus I

La date du « vase du mariage » d'Ugarit (RS 15.329)

Le vase dit du mariage de Niqmaddu généralement est attribué à la fin de la XVIII^e dynastie⁸⁷ et témoignerait de l'union entre Niqmaddu III (II) et une noble égyptienne, voire une princesse amarnienne⁸⁸ ; ce qui ne s'accorde guère avec la présente reconstitution des événements [fig. 11].

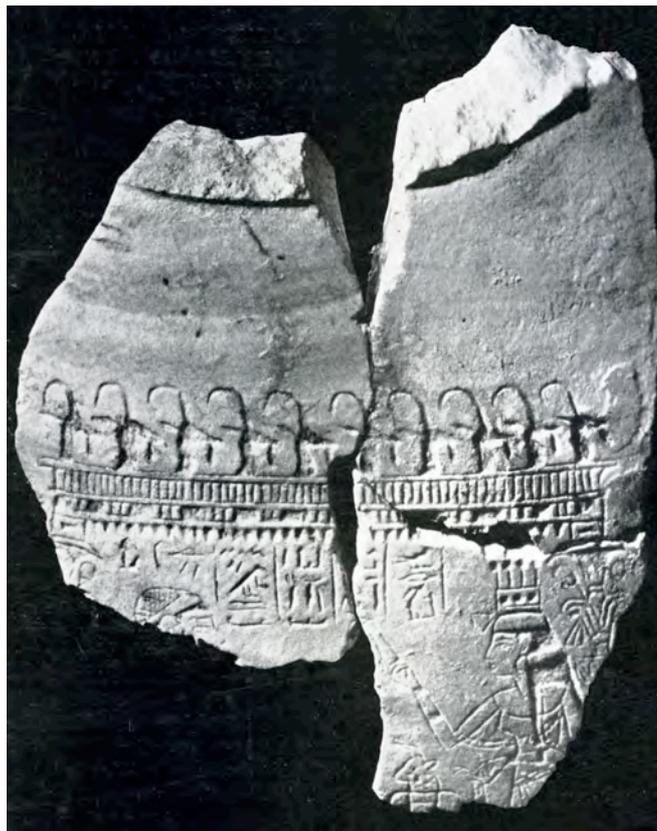


Fig. 11. Vase dit « du mariage » d'Ugarit (RS 15.239) (d'après *Ugaritica* III, 1956, p. 180, fig. 126).

Si l'on reprend un à un les arguments développés jadis par Chr. Desroches Noblecourt en faveur d'une datation vers la fin de la XVIII^e dynastie, il s'avère qu'aucun de ceux-ci n'est en fait déterminant. Quelques points suffisent pour s'en convaincre. Un examen attentif de la silhouette féminine montre qu'elle est manifestement plus élancée qu'on ne l'attendrait pour la fin de la XVIII^e dynastie et convient mieux aux proportions en usage sous les XIX^e et XX^e dynasties⁸⁹. Le petit nez busqué de la jeune femme et son menton fuyant sont, de leur côté,

⁸⁷ Je m'étais, d'ailleurs, rangé jadis à cette *opinio communis*, cf. *Le royaume d'Ougarit. Aux origines de l'alphabet*, p. 154-155, n° 137.

⁸⁸ Chr. DESROCHES NOBLECOURT, « Interprétation et datation d'une scène gravée sur deux fragments de récipient en albâtre provenant des fouilles du palais d'Ougarit », dans Cl. Schaeffer, *Ugaritica* III, p. 179-220.

⁸⁹ G. ROBINS, *Proportion and style in ancient Egyptian art*, Austin, 1994, p. 134-135, fig. 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, pour les proportions des figures féminines amarniennes, et p. 253, fig. 10.37 et p. 254, fig. 10.38, pour les

carrément ramessides. La coiffure de courtisane avec les tiges rectilignes, bien attestée à la XVIII^e dynastie, se retrouve quant à elle encore avec la même raideur des supports végétaux sous Ramsès III⁹⁰ et Ramsès IV⁹¹. La position du bandeau inférieur retenant la coiffe, légèrement oblique⁹², est, de son côté, tout à fait en vogue à la XX^e dynastie⁹³.

D'un point de vue stylistique et iconographique, la gravure du « vase du mariage » d'Ugarit serait en conséquence à dater plutôt de la fin de la XIX^e dynastie que de la fin de la XVIII^e dynastie.

L'écriture du nom d'Ugarit ne permet pas d'affiner la datation. La graphie est proche de celle que l'on trouve à Soleb sous Amenhotep III⁹⁴ mais elle se rencontre encore, à la période ramesside, sur une étiquette de jarre de Deir el-Médineh⁹⁵. Les textes littéraires ramessides privilégient la terminaison avec *t* à la terminaison *tj*, mais ce n'est en aucune façon un critère de datation fiable⁹⁶.

Le contexte de la trouvaille semblait *a priori* moins favorable à une datation « récente ». Les vases en travertin gravés retrouvés à proximité dans les pièces n° 30 et n° 31 portaient des cartouches d'Amenhotep IV / Akhenaton⁹⁷ et Ramsès II⁹⁸ (après l'an XXI), ce qui correspond à peu de chose près à la fourchette chronologique des vases de calcite inscrits retrouvés sur l'ensemble du site d'Ugarit qui couvrent la période allant du règne d'Amenhotep III⁹⁹ à celui de Ramsès II¹⁰⁰ avec les mentions déjà signalées d'Amenhotep IV / Akhenaton¹⁰¹ et, également, d'Horemheb¹⁰². Les tablettes associées retrouvées dans les pièces n° 30 et n° 31 étaient, semble-t-il, toutes du règne d'Amištamu III (II)¹⁰³ dont le décès est contemporain du règne de Ramsès II. Le *terminus*

proportions ramessides, notoirement plus allongées.

⁹⁰ Chr. DESROCHES NOBLECOURT, *op. cit.*, p. 203, fig. 172 et 174 = U. HÖLSCHER, *Das hohe Tor von Medinet Habu (Eine Baugeschichtliche Untersuchungen...)*, Leipzig, 1910, Abb. 8 et Abb. 41.

⁹¹ Chr. LEBLANC, *Ta set neferou. Une nécropole de Thèbes-Ouest et son histoire I*, Le Caire, 1989, pl. CC, tombe n° 74 de Douatentipet.

⁹² Ainsi que l'on peut s'en rendre compte en examinant la photographie (*Ugaritica* III, 1956, p. 180, fig. 126) plutôt que le dessin (*ibid.*, p. 165, fig. 118) qui lui attribue une moindre inclinaison.

⁹³ Chr. DESROCHES NOBLECOURT, *op. cit.*, p. 210, fig. 186 ; B. WATTERSON, *Women in Ancient Egypt*, New York, 1991, p. 100, illustration sans référence.

⁹⁴ L. MARJERUS, dans M. Schiff-Giorgini, Cl. Robichon, J. Leclant, *Soleb. Le temple, Bas-reliefs et inscriptions, Soleb 5*, Le Caire, 1998, p. 223, col. IV N 5.

⁹⁵ Y. KOENIG, *Catalogue des étiquettes de jarres hiératiques de Deir el-Medineh (n°s 6242-6492)*, DFIFAO 21/2, Le Caire, 1980, pl. 28-28a, n° 6249.

⁹⁶ GDG I, p. 110.

⁹⁷ Cl. SCHAEFFER, *Ugaritica* III, p. 164 ; p. 167, fig. 120 ; B. LAGARCE, *RSO* 17, p. 266, n° RS 15.202 ; p. 267, n° RS 15.203.

⁹⁸ Cl. SCHAEFFER, *Ugaritica* III, p. 164 ; p. 167, fig. 122 ; B. LAGARCE, *ibid.*, p. 271, RS 15.20 (Ramsès II).

⁹⁹ Cl. SCHAEFFER, *Ugaritica* III, p. 164 ; B. LAGARCE, *op. cit.*, p. 264, n° RS 17.58 ; p. 272, RS 11.239 ; p. 272-273, RS 1-11.[116]. La gravure de ces trois vases est contemporaine des fêtes-*sed*. Le vase RS 16.340, abusivement attribué à Amenhotep III, concerne en fait Amenhotep IV (*ibid.*, p. 263).

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 275-276.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 263, RS 16.340 (attribué à Amenhotep III, en fait Amenhotep IV) ; et, déjà signalés, p. 266, n° RS 15.202 ; p. 267, n° RS 15.203.

¹⁰² *Ibid.*, p. 268, RS 17.420 et RS 17.421 (épithète *mr(y)~n Jmn* non reconnue par B. Lagarce).

¹⁰³ Cl. SCHAEFFER, *Ugaritica* III, 1956, p. 164 et n. 1 : RS 15.109 ; RS 15.155 ; RS 15.127 ; RS 15.126 ; RS 15.132 ; RS 15.124 ; RS 15.167 ; RS 15.70 ; RS 15.141 ; RS 15.140 ; RS. 15.000. Six de ces missives, écrites en akkadien, ont été republiées par S. Lackenbacher et portent effectivement la signature de ce souverain, cf. S. LACKENBACHER, *Textes akkadiens d'Ugarit. Textes provenant des vingt-cinq premières campagnes, LAPO* 20, Paris, 2002 : RS 15.70, p. 322 ; RS 15.109, p. 307 ; RS 15.126, p. 312 ; RS 15.132, p. 227 ; RS 15.155,

post quem semblait donc, au premier abord, ne pas concerner les époques postérieures au règne de Ramsès II. Toutefois, entre la mort d'Amištamu III (II) et celle de Niqmaddu IV (III), il ne s'est guère écoulé plus de vingt ans ¹⁰⁴ et, si l'on élargit le contexte archéologique à la pièce n° 66, dont l'accès se trouve juste en face de la porte de la pièce n° 30 dans la cour IV, la datation peut être étendue jusqu'à la régence de la reine Šarelli ¹⁰⁵. En effet, quatre tablettes au nom de cette souveraine furent découvertes à quelques pas du seuil de ce local n° 66 ¹⁰⁶, c'est-à-dire à moins de 15 m du lieu où reposaient les fragments du vase du mariage. Cl. Schaeffer était, du reste, persuadé que la princesse du vase était la reine Šarelli ¹⁰⁷.

La graphie du nom de Niqmaddu offre peut-être une indication supplémentaire. En effet, le déterminatif qui termine le nom du roi  est assurément celui des divinités masculines. Un tel déterminatif peut être employé pour terminer certains noms propres d'origine étrangère. C'est ainsi que le nom du roi mitannien Šuttarna est déterminé sur certains scarabées commémoratifs d'Amenhotep III ¹⁰⁸ et c'est encore ce signe qui clôt le nom du Babylonien Kurigalzu sur le sceau retrouvé à Medsamor en Arménie ¹⁰⁹. Du fait de l'impeccable correction des graphies en hiéroglyphes du vase d'Ugarit ¹¹⁰, on peut toutefois évoquer une autre interprétation. Le hiéroglyphe divin, conformément à sa valeur étymologique, pourrait indiquer ici que Niqmaddu est « divinisé » sur ce vase et donc décédé. Plutôt qu'un vase de « mariage », ce document serait, dans ce cas, davantage un monument commémoratif mettant en scène la veuve du roi et son défunt mari. Ainsi interprétée, cette pièce offrirait un contrepoint saisissant au rituel funéraire republié par P. Bordreuil et D. Pardee ¹¹¹ et à la stèle du temple de Dagan où, selon l'interprétation de J. Freu, la reine Šarelli présenterait une offrande « mortuaire » à Dagan ¹¹².

Il se trouve, par ailleurs, que, pour la fin de la XIX^e dynastie égyptienne, on possède à Ugarit des témoignages d'intenses échanges entre la cité maritime et l'Égypte. Un synchronisme est indirectement fourni par la correspondance du début du règne du roi-enfant Ammurapi II, fils de Niqmaddu IV (III) qui mentionne des šikila à Ugarit (RS 34.129) ¹¹³. Ce peuple marin est, en effet, identique aux šklš de la documentation égyptienne dont la première attestation

p. 316 ; RS 15.167, p. 319. Les cinq autres documents sont, sans doute, en ougaritique. À noter, par souci d'exactitude, qu'une lettre au moins exhumée dans la pièce n° 30 était plus ancienne puisqu'elle remontait au règne de Niqmaddu III (II) : RS 15.85 = PRU III, p. 52-53, pl. XIX, cf. *ibid.*, p. 225.

¹⁰⁴ S. LACKENBACHER, *LAPO* 20, p. 357 ; J. FREU, *Ugarit*, p. 260.

¹⁰⁵ RS 17.86+241+208 ; RS 17.102 ; RS 17.325 ; S. LACKENBACHER, *LAPO* 20, p. 292-293.

¹⁰⁶ Cl. SCHAEFFER, *Ugaritica* III, p. 80 et p. 166 pour la localisation (points topographiques n^{os} 857-860).

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 82 et p. 168.

¹⁰⁸ C. BLANKENBERG-VANDELLEN, *The Large Commemorative Scarabs of Amenhotep III*, Leyde, 1969, p. 129-133, pl. XXIX, D1-D4 : Berlin Staatliche Museen n° 11002 (D1) l. 8-9 ; British Museum n° 49707 (D2), l. x+7, x+8 ; Caïre JE 85739 (D3), l. 8-9 ; Touna-el-Gebel (Sami GABRA), (D4), l. 7-8.

¹⁰⁹ B.B. PIOTROVSKII, E.V. KHANZADIAN, « A Cylinder Seal with Ancient Egyptian Hieroglyphic Inscription from the Metsamor Gravesite », *Soviet anthropology and archeology* 30/4, White Plains, NY, 1992, p. 71, fig. 3.

¹¹⁰ Malgré les remarques de Chr. Desroches Noblecourt (*Ugaritica* III, 1956, p. 219) la paléographie est indubitablement égyptienne et les quelques écarts relevés par cet auteur s'expliquent aisément par l'influence de l'hiéroglyphique.

¹¹¹ P. BORDREUIL, D. PARDEE, « Le Rituel funéraire ougaritique RS 34.126 », *Syria* 59, 1982, p. 121-128.

¹¹² Le texte préciserait en effet : « Stèle sacrée que Tarriyelli a offerte à Dagan : offrande mortuaire et un bœuf comme nourriture », cf. J. FREU, *Ugarit*, 2006, p. 146, citant RS 6.021 ; R. DUSSAUD, « Deux stèles de Ras Shamra portant une dédicace au dieu Dagan », *Syria* 16, 1935, p. 177, et pl. XXXI (traduction différente).

¹¹³ F. MALBRANT-LABAT, *Ras Shamra Ougarit* VII, 1991, p. 38-39, n° 12.

remonte à l'an V de Merenptah ¹¹⁴. Il est probable que ces apparitions simultanées à Ugarit et en Égypte des futurs « Sicules » sont peu ou prou contemporaines ¹¹⁵. Merenptah dut donc monter sur le trône vers le milieu ou la fin du règne de Niqmaddu IV (III). C'est, d'ailleurs, probablement Niqmaddu IV (III) qui écrivit à Merenptah pour lui demander des sculpteurs et des menuisiers afin de « faire la statue de Marniptah Hatpamua (Merenptah-Hetephermaât) » ¹¹⁶. Il existait à ce moment-là à Ugarit un important parti égyptophile avec, à sa tête, Šiptibaal. Ce dernier, désigné comme « Šiptibaal l'Égyptien » (*Tptb'l.msr[y]*) sur une missive retrouvée à Ras Ibn Hani ¹¹⁷, n'hésitait pas à utiliser un sceau égyptien à son nom pour sceller en qualité de témoin des actes fonciers de la reine Šarelli, la veuve de Niqmaddu IV ¹¹⁸ [fig. 12].



Fig. 12. Sceau du héraut Šiptibaal (d'après *Ugaritica* III, 1956, p. 85, fig. 106).

L'épée au nom de Merenptah retrouvée sur le site est un témoignage supplémentaire des bonnes relations et des échanges entre l'Égypte et Ugarit sous le règne de ce roi ¹¹⁹, sans compter la stèle de Mamy mentionnant Baâl-Saphon qui pourrait bien encore dater de cette époque ¹²⁰.

En somme, le règne de Merenptah offre un contexte particulièrement favorable pour servir d'arrière-plan à la gravure du vase dit du « mariage » d'Ugarit. Il s'ensuit que ces fragments de travertin concernent beaucoup plus vraisemblablement Niqmaddu IV (III) que Niqmaddu III (II) et que la jeune femme qui lui rend un hommage probablement funéraire a de fortes chances d'être la reine Šarelli figurée à l'égyptienne et non quelque princesse ou noble dame venue des bords du Nil à la fin de la période amarnienne ¹²¹.

¹¹⁴ KRI IV, p. 2, 14 ; 4, 1 ; H. SOUROUZIAN, *Les monuments du roi Merenptah*, *DAIK Sonderschrift* 22, 1989, p. 212.

¹¹⁵ J. FREU, *Ugarit*, 2006, p. 148.

¹¹⁶ RS 88. 2158 ; S. LACKENBACHER, « Une lettre d'Égypte », *Ras Shamra Ougarit* 14, 2001, p. 239-248, n° 1 ; J. FREU, *op. cit.*, p. 199.

¹¹⁷ RIH 78/19 = CAT 4.755 ; J.-P. VITA, J. GALÁN, « Šipti-Ba'alu, un "Égyptien" à Ougarit », *UF* 29, 1997, 709-713 ; J. FREU, *Ugarit*, 2006, p. 153.

¹¹⁸ S. LACKENBACHER, *LAPO* 20, p. 284 et n. 1007, voit en Šarelli plutôt l'épouse d'Ibiranu que celle de Niqmaddu IV (III). On se range ici à l'avis de J. Freu selon lequel Šarelli est indubitablement l'épouse de Niqmaddu IV (III), cf. J. FREU, *Histoire politique du royaume d'Ougarit*, p. 144-145.

¹¹⁹ M. GABOLDE, dans *Le royaume d'Ougarit. Aux origines de l'alphabet*, p. 109, n° 82.

¹²⁰ I. CORNELIUS, *The Iconography of the Canaanite Gods Reshep and Ba'al*, *OBO* 140, 1994, p. 151-152.

¹²¹ Une datation plus tardive que celle généralement acceptée du « vase du mariage d'Ougarit » avait déjà été suggérée, cf. F. PINTORE, *Il matrimonio interdinasico nel Vicino Oriente durante i secoli XV-XIII*, *Orientalis Antiqui Collectio* 14, Rome, 1978, p. 78-79. Cette proposition avait été combattue par H. VAN SOLDT, *Studies in the Akkadian of Ugarit: Dating and Grammar*, *AOAT* 40, Neukirchen-Vluyn, 1991, p. 13, n. 115.

Excursus II

La date de l'union entre Šuppiluliuma et Tawananna

La date de l'accord entre Šuppiluliuma et Niqmaddu III (II), généralement placée très tardivement dans le règne Šuppiluliuma, dépend de la chronologie relative des épousailles des deux reines successives de Šuppiluliuma, Henti et Tawananna. En effet, le sceau de cette dernière épouse du roi hittite figure sur plusieurs pièces du dossier relatif au traité Niqmaddu-Šuppiluliuma.

Un examen comparé des sceaux des deux reines de Šuppiluliuma, Henti et Tawananna montre en fait que les incertitudes sur l'histoire de ces reines sont considérables et que les jalons chronologiques que l'on peut tirer de leurs documents sont paradoxaux.

Henti

La reine Henti (« la Perle » en hourrite) a succédé à Taduḥepa en qualité de « souveraine » *Tawananna* et, outre son titre de « Grande Reine », elle était également « Fille de roi » ce qui, en raison de l'interdit des mariages incestueux dans la société hittite, oblige à des constructions généalogiques complexes¹²². D'après un témoignage malheureusement fragmentaire datant du règne de son fils Muršilli II, Henti aurait été bannie par Šuppiluliuma, puis exilée en pays achéen (Aḫḫijawa)¹²³. T. Bryce¹²⁴ comme J. Freu¹²⁵ sont d'accord pour proposer que la reine Henti fut la mère des cinq fils reconnus par Šuppiluliuma ; l'héritier Arnuwanda ; Telepinu, le « Prêtre » (futur roi d'Alep à l'issue de la « guerre de six ans ») ; Piyaššili (ultérieurement šarri-Kusuḫ, roi de Qarqemiš) ; Zannanza (Smenkhkarê [?]) et Muršilli II, qui montera finalement sur le trône à la mort d'Arnuwanda II. À l'exception peut-être de Muršilli II, tous les autres fils du roi avaient atteint l'âge adulte pendant le règne de leur père. Il est clair que la plupart d'entre eux sont nés au moins vingt ans avant la mort de Šuppiluliuma¹²⁶. Même si, comme on en convient généralement, Henti s'était unie à

¹²² Pour les schémas complexes de succession des reines Tawananna et de transmission du pouvoir royal, essentiellement à l'Ancien Empire hittite, voir M. FINKELBERG, *Greeks and Pre-Greeks: Aegean Prehistory and Greek Heroic Tradition*, Cambridge, 2005, p. 71-80.

¹²³ F. SOMMER, *Die Aḫḫijawā-Urkunden*, Munich, 1932 (réimpression Hildesheim, 1975), p. 298-306 [KBo XIV, 2] ; T. BRYCE, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford, 1998, p. 172-173 ; J. FREU, M. MAZOYER, *Les débuts du Nouvel Empire Hittite = Les Hittites et leur Histoire 2*, Collection Kubaba-Série Antiquité – Université Paris I Panthéon Sorbonne, Paris, 2007, p. 210.

¹²⁴ T. BRYCE, *op. cit.*, p. 174.

¹²⁵ J. FREU, M. MAZOYER, *op. cit.*, p. 210.

¹²⁶ Le décret instaurant la prêtrise de Telepinu et la gérance du Kizzuwatna (en succession de Kantuzzili ?) mentionne la Grande Reine [Hen]ti, le frère de Šuppiluliuma et chef de la garde prétorienne Zita (cf. EA 44) et le prince héritier Arnuwanda (KUB XIX 25-26, CTH 44). Il est certain que Telepinu et Arnuwanda sont non seulement majeurs, mais ont déjà une belle carrière derrière eux à cette date, cf. A. GOETZE, *Kizzuwatna and the Problem of Hittite Geography*, New Haven, 1940, p. 12-16. Cette nomination de Telepinu à la prêtrise du Kizzuwatna est, malheureusement, de date incertaine dans le règne de Šuppiluliuma, cf. T. BRYCE, « The Role of Telepinu, the Priest, in the Hittite Kingdom », *Hethitica XI, BCILL 59*, 1992, p. 5-18 ; J. FREU, « Deux princes-prêtres de Kizzuwatna, Kantuzzili et Telepinu », *Hethitica XV, BCILL 109*, 2002, p. 65-80 et, spécialement, p. 75-77.

Šuppiluliuma avant qu'il ne devienne roi et lui avait donné des enfants probablement avant sa prise de pouvoir, il est frappant de constater combien cette souveraine, mère des héritiers, est peu représentée dans la documentation sigillaire si l'on compare le nombre de ses sceaux à la quantité de ceux de la dernière épouse de Šuppiluliuma, Tawananna. Th. Beran recensait deux sceaux de Henti¹²⁷. H. Otten a porté ce nombre à trois en corrigeant le chiffre de Th. Beran¹²⁸. D. Bawanyeck compte quatre empreintes à Nişantepe correspondant à deux matrices¹²⁹. Au bout du compte, sept empreintes sigillaires seulement préservent le nom de la reine Henti.

Tawananna

En regard, la reine Tawananna, sous le règne de Šuppiluliuma, est représentée par dix fragments de sceaux chez H. Otten¹³⁰, et soixante-dix empreintes chez D. Bawanyeck¹³¹. Il faut ajouter à cette série les trois empreintes de Ras Shamra¹³² ; ce qui porte le total à quatre-vingts-trois pièces d'argile imprimées.

Une élémentaire règle de trois, fondée sur la conjecture que le nombre de sceaux serait proportionnel à la durée du mandat des titulaires, conduit à la conclusion que Tawananna serait demeurée aux côtés de Šuppiluliuma à peu de chose près douze fois (83/7) plus longtemps que Henti. Un tel compte n'est assurément pas favorable à une date « tardive » pour le mariage entre Tawananna et Šuppiluliuma. Mais une approche purement statistique est cependant insuffisante à elle seule pour rendre compte des importances respectives des reines Henti et Tawananna. En effet, les sceaux de Tawananna se répartissent qualitativement en deux groupes distincts par leur contenu qui correspondent, en outre, à deux aires géographiques bien définies.

L'analyse de ceux-ci est, de plus, perturbée par le fait que le nom d'adoption hittite « Tawananna » avec lequel Šuppiluliuma rebaptisa sa dernière épouse d'origine babylonienne était la dénomination usuelle des souveraines – les « Grandes Reines », épouses de premier rang selon l'ordre matriarcal des origines de la royauté hittite¹³³. Nul doute qu'en donnant

¹²⁷ Th. BERAN, *Die hethitische Glyptik von Boğazköy I. Die Siegel und Siegelabdrücke der vor- und althethitischen Perioden und die Siegel der hethitischen Grosskönige*, WVD OG 76, p. 39, n^{os} 206-207.

¹²⁸ H. OTTEN, *Die hethitischen Königssiegel der frühen Grossreichszeit*, AGSWK 7, Mayence, Stuttgart, 1995, p. 11-12, p. 33, Abb. 10 = Çorum 93/9, avec, étrangement, le titre de « Grande Princesse » (DUMU.MUNUS.LUGAL GAL) qui semble en faire une fille de roi, ce qui n'est pas sans poser de problème en raison de l'interdit des unions incestueuses en pays hittite ; H. OTTEN, *op. cit.*, p. 12 et p. 33, n^o 11 = Bo 90/964. Un dernier sceau, SBo I 5, est signalé comme appartenant à cette série, H. OTTEN, *op. cit.*, p. 13. Voir encore *id.*, « Die hethitische Grosskönigin Henti und ihren siegeln », ZA 84, 1994, p. 253-261 et Abb. 6-7, p. 258.

¹²⁹ D. BAWANYECK, « Die Königinnen auf den Siegeln », dans A. Archi, R. Francia (éd.), *VI Congresso Internazionale di Ittitologia, Roma 5-9 settembre 2005*, SMEA 49/1, 2007, p. 49-58, et, spécialement, p. 50, Abb. 1.

¹³⁰ Bo 90/623 ; Bo 90/779 ; Bo 90/1068 ; Bo 90/1068 ; Bo 90/747 ; Bo 90/919 ; Bo 90/822 Bo 90/846 ; Bo 90/907 ; Bo 90/886, 908, 1061 ; Bo 90/826, cf. H. OTTEN, AGSWK 7, 1995, p. 13-16 et p. 34-35, Abb. 12-21. Le compte d'H. Otten complète et améliore celui de Th. BERAN, WVD OG 76, 1967, p. 39, n^{os} 206-207.

¹³¹ D. BAWANYECK, SMEA 49/1, 2007, p. 50, Abb. 1.

¹³² Cl. Schaeffer (éd.), *Ugaritica III*, p. 2-8 : RS.17.227 ; RS. 17.340 ; RS. 17.373.

¹³³ D. SURENHAGEN, « Verwandtschaftsbeziehungen und Erbrecht im althethitischen Königshaus vor Telipinu – ein erneuter Erklärungsversuch », AOF 25, 1998, p. 75-94 ; M. FINKELBERG, *Greeks and Pre-Greeks*, p. 71-80.

ainsi à sa dernière épouse un nom qui sonnait comme le plus haut titre féminin du royaume, Šuppiluliuma répondait à une exigence précise.

Dans la tradition de succession royale hittite, il ne pouvait y avoir deux *Tawananna* (titre)¹³⁴ en même temps. Tant que Henti, la première épouse de Šuppiluliuma, demeura vivante, Tawananna, sa dernière épouse, ne put être « Grande Reine », c'est-à-dire, paradoxalement, en hittite, *Tawananna*.

Sur les quatre-vingts sceaux retrouvés à Boghaz Koï, Tawananna n'est, d'ailleurs, jamais qualifiée de « Grande Reine »¹³⁵ durant le règne de Šuppiluliuma, mais porte seulement le titre « Grande Princesse »¹³⁶ qui rappelle qu'elle était la fille d'un roi de Babylone¹³⁷.

En revanche, le titre de « Grande Reine » lui est accordé durant les règnes d'Arnuwanda II¹³⁸ et Muršilli II¹³⁹. On en a conclu que Tawananna ne fut promue au rang de « Grande Reine » (et donc au rang de *Tawananna* [titre]) qu'après la mort en exil de Henti qui aurait eu lieu très tardivement dans le règne de Šuppiluliuma¹⁴⁰.

Cette qualité de « Grande Reine » de Tawananna n'apparaît clairement que sur deux et, peut-être, trois empreintes de sceaux d'Ugarit, contemporaines de Šuppiluliuma. La première, RS 17.227 (Ø 42 mm), est la mieux conservée et porte indubitablement le titre de « Grande Reine », aussi bien dans la légende en hiéroglyphes louvites qu'en écriture cunéiforme¹⁴¹. Le second sceau, également complet, RS 17.340¹⁴² serait de composition identique quoique venant d'une matrice plus petite (Ø 37 mm). Le dernier sceau, plus fragmentaire, RS 17.373¹⁴³ aurait préservé les mêmes légendes, mais il est difficile de s'en assurer d'après la

¹³⁴ Par convention, lorsqu'il est question ici de la reine Tawananna, épouse babylonienne de Šuppiluliuma, son nom est écrit en caractère romain et, lorsque l'on a affaire au titre hittite de *Tawananna*, ce dernier est écrit en italique.

¹³⁵ MUNUS.LUGAL.GAL en sumérogrammes et MAGNUS.DOMINA, en hiéroglyphes louvites.

¹³⁶ DUMU.MUNUS.LUGAL en sumérogrammes et, en hiéroglyphes louvites, REX.FILIA MAGNUS.

¹³⁷ D. BAWANYPECK, *SMEA* 49, 2007, p. 55-57. On fait généralement de Tawananna une fille de Burna-Buriaš II. On ne peut écarter cependant la possibilité qu'elle ait été une fille de Kadašman-Enlil I^{er}, réputé à la cour d'Égypte pour accorder aisément la main de ses filles contre quelque dédomagement conséquent, cf. EA 1, 52-62 de Kadašman-Enlil I^{er} lui-même : « mes filles qui ont épousé des rois voi[s]i[ns] (...) » ou EA 2, 6-11 d'Amenhotep III à Kadašman-Enlil I^{er} : « C'est du joli que tu donnes des filles afin d'obtenir une *pépîte d'or* de tes voisins ! » (mais restaurations très conjecturales de Moran). L'identification de Tawananna à Malmigal est, semble-t-il, à rejeter, cf. L. MORA, « La datazione di "Malmigal" », *OrAnt* 28, 1989, p. 183-191 ; M. SALVINI, « Malmigal », *SMEA* 29, 1992, p. 155-156 ; O. CARRUBA, « Tawananna I Babylonia Hieroglyphica », *ZA* 88, 1998, p. 114-126.

¹³⁸ H. OTTEN, *AGSWK* 7, 1995, p. 17-18 : SBo I 11 (attribué à Šuppiluliuma par Th. Beran) ; Bo 91/1143 ; Bo 90/559 ; Bo 91/2087 ; Bo 86/593 ; Bo 91/1576 ; Bo 91/1450, cf. p. 35-37, Abb. 22-29 ; D. BAWANYPECK, *SMEA* 49, 2007, p. 50, Abb. 1, où sont recensées treize empreintes correspondant à deux matrices. Soit, au total, vingt empreintes.

¹³⁹ H. OTTEN, *AGSWK* 7, 1995, p. 19-24, p. 37-39, Abb. 30-36 : Bo 90/597 ; Bo 91/1963 ; Bo 91/485 ; Bo 91/727 ; Bo 91/254 ; Bo 90/672 ; D. BAWANYPECK, *SMEA* 49, 2007, p. 50, Abb. 1, comptant trente-quatre sceaux correspondant à sept matrices différentes. Soit, au total, quarante empreintes.

¹⁴⁰ Sur l'exil de Henti, voir F. SOMMER, *Die Aḫḫijavā-Urkunden*, Munich, 1932 (réimpression Hildesheim, 1975), p. 298-306 [KBo XIV, 2] ; T. BRYCE, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford, 1998, p. 172-173 ; J. FREU, M. MAZOYER, *Les débuts du Nouvel Empire Hittite. Les Hittites et leur Histoire* 2, Paris, 2007, p. 210.

¹⁴¹ Cl. Schaeffer (éd.), *Ugaritica* III, p. 2-4, fig. 2-4 ; E. LAROCHE, dans Cl. Schaeffer (éd.), *op. cit.*, p. 98-99.

¹⁴² Cl. SCHAEFFER, *op. cit.*, p. 6, fig. 6.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 4 et p. 5, fig. 5 avec RS 17.340 par erreur (?).

photographie publiée. La matrice était en tout état de causes de dimensions plus importantes (Ø 46 mm). Le cachet hiéroglyphique est partiellement en lacune sous le disque ailé et il faut faire confiance aux commentaires de Cl. Schaeffer et E. Laroche. Selon leur opinion, les trois empreintes proviendraient, d'ailleurs, de trois matrices différentes, ce qui est également très remarquable ¹⁴⁴.

En somme, à Boghaz Koï, tous les sceaux de Tawananna contemporain de šuppiluliuma – soit quatre-vingts pièces provenant d'au moins deux matrices – ne lui accordent que le titre de fille royale. À l'inverse, tous les sceaux d'Ugarit contemporains du même roi et mentionnant la même princesse accordent à cette dernière le titre de reine. Une telle différence est étonnante. Quand bien même Tawananna (nom propre) n'aurait été *Tawananna* (titre) que peu de temps sous šuppiluliuma, il serait surprenant qu'aucun des sceaux provenant de la capitale de l'empire ne fasse état de cette qualité, notamment en regard de ceux, très nombreux, qui lui accordent le titre de fille de roi. Rappelons qu'à Boghaz Koï Tawananna est citée au total sur pas moins de cent quarante sceaux ¹⁴⁵.

Plutôt qu'une indication chronologique, l'apparition du titre de « Grande Reine » pour Tawananna à Ugarit est, peut-être, tout simplement l'effet d'une particularité locale.

La correspondance entre les titres féminins hittites et ceux en vigueur à Ugarit n'était pas nécessairement une chose aisée. H. Otten avait remarqué, pour le cas particulier de la reine hittite Henti, une sorte de parallèle entre le titre ougaritain de *rabitu*, qui désignait l'épouse du roi qui porterait l'héritier ¹⁴⁶, et celui de « Fille du Grand Roi » ou « Grande fille royale / Grande Princesse » (DUMU.MUNUS.LUGAL en sumérogrammes) ¹⁴⁷. De son côté, D. Pardee avait évoqué la possibilité que les règles strictes de succession des *Tawananna* (titre) en pays hittite n'étaient, malgré les apparences, pas observées à Ugarit pour la succession des souveraines ¹⁴⁸, ce qui confirmerait que les titres régaliens féminins n'étaient pas rigoureusement équivalents dans les deux sociétés. Confrontés à ces problèmes, les scribes d'Ugarit ont fort bien pu forger une titulature royale féminine qui s'accordait avec les titres et le nom de Tawananna et qui correspondait grosso modo au modèle des titulatures des reines d'Ugarit.

Car, comme le relevait H. Otten, il est très probable que les sceaux de šuppiluliuma et Tawananna d'Ugarit n'ont pas été gravés dans la capitale hittite ¹⁴⁹. Ceci est confirmé par le fait que les tablettes où figurent ces sceaux présentent également un ductus et des graphies assez éloignés de ce que l'on rencontre à Ḫattuša ¹⁵⁰. H. Otten suggérait que ces documents de chancellerie avaient pu être confectionnés à Qarqemiš ¹⁵¹ sous la direction de Piyaššili/šarrikušuh. Cette dernière proposition impliquerait toutefois que ces sceaux seraient à dater des six dernières années de règne de šuppiluliuma au plus tôt, ce qui, on va le voir,

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴⁵ Quatre-vingts pour le règne de šuppiluliuma, vingt pour celui d'Arnuwanda II et quarante pour celui de Muršilli II, cf. ci-dessus, n. 133, n. 134 ; D. BAWANYPECK, *SMEA* 49, 2007, p. 50 et p. 55-57.

¹⁴⁶ C.H. GORDON, *Ugaritic Textbook*, *AnOr* 38, 1998, p. IX.

¹⁴⁷ H. OTTEN, *ZA* 84, 1994, p. 259-260.

¹⁴⁸ D. PARDEE, *Syria* 81, 2004, p. 127, n. 387. Voir, également, W. VAN SOLDT, « The Queens of Ugarit », *JEOL* 29, 1985-1986, p. 68-73.

¹⁴⁹ H. OTTEN, *AGSWK* 7, 1995, p. 23-24.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 23-24, n. 57.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 24.

n'est guère envisageable. Il est, en fait, plus simple d'envisager que le dossier des tablettes relatives à ce premier traité entre les Hittites et Ugarit est une affaire essentiellement ougaritique. Que des matrices aient pu tenir compte, au moment de la gravure, des particularités locales est une éventualité qui pourrait permettre d'expliquer avantageusement l'in vraisemblable différence entre les titres présents sur les trois sceaux de Tawananna d'Ugarit et ceux rencontrés sur les quatre-vingts sceaux de la même princesse babylonienne retrouvés dans la capitale hittite contemporains de Šuppiluliuma.

On sait, par ailleurs, que des sceaux impériaux hittites pouvaient être conservés à Ugarit. Le cas exemplaire de la matrice intacte du sceau de Muršilli II – qui ne correspond en outre à aucune des empreintes retrouvées sur place – montre qu'il pouvait y avoir une sigillographie provinciale ou, à tout le moins, des dépôts de sceaux impériaux chez les vassaux ¹⁵².

Supposer que Tawananna ne fut promue au rang de « Grande Reine » que pendant l'une des six dernières années de Šuppiluliuma soulève, par ailleurs, plusieurs objections de poids.

En premier lieu, ceci signifierait que Henti mourut également très tardivement pendant le règne de Šuppiluliuma. Dans ce cas, les sept empreintes sigillaires qui la font connaître sont en nombre ridiculement insignifiant par rapport à ceux de Tawananna représentée par quatre-vingts-trois empreintes sous le même règne.

En second lieu, toujours en prenant en compte la représentativité statistique du matériel sigillaire provenant de Ḫattuša, on doit remarquer que, sous Arnuwanda II, auquel on n'attribue généralement guère plus de deux années de règne au maximum, correspondent vingt sceaux où il est associé à Tawananna. Ceci laisse envisager qu'aux trois ou quatre dernières années de Šuppiluliuma devraient correspondre une trentaine de sceaux dont une partie au moins devrait faire état de la promotion de Tawananna au rang de « Grande Reine ». Or, ce n'est absolument pas le cas. Force est donc d'en déduire que la chancellerie hittite a délibérément ignoré le titre éventuel de « Grande Reine » pour Tawananna sous le règne de son époux.

Enfin, en dernier lieu, la Babylonie est citée comme ennemie potentielle des Hittites dans le traité Aziru – Šuppiluliuma ¹⁵³ et dans le traité Tette – Šuppiluliuma ¹⁵⁴, ce qui ne serait guère envisageable si, au moment de la signature de ces traités, Šuppiluliuma était devenu depuis peu le gendre du roi de Babylone. J. Freu contourne la difficulté en supposant que ces listes sont stéréotypées ¹⁵⁵. Mais cet argument purement *had hoc* ignore le fait que la Babylonie n'est pas signalée comme ennemie dans les traités Shattiwaza – Šuppiluliuma et Niqmaddu – Šuppiluliuma. Il faut donc considérer que ces deux derniers traités sont bien antérieurs à ceux liant Aziru et Tette au roi hittite et qu'entretiens les relations entre Hittites et Babyloniens s'étaient passablement dégradées. Tawananna pourrait d'ailleurs être la cause de ce

¹⁵² Cf. SCHAEFFER, *Ugaritica* III, p. 87-93, fig. 109-112.

¹⁵³ G. BECKMAN, *Hittite Diplomatic Texts*, *Society of Biblical Literature, Writing from the Ancient World* 7 (2^e éd.), Atlanta, 1999, p. 38.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 55.

¹⁵⁵ J. FREU, M. MAZOYER, *Les débuts du Nouvel Empire hittite*, p. 268 (traité avec Tette) : « L'alliance offensive envisage que le roi de Ḫatti fasse campagne contre les pays de Ḫurri, d'Égypte, de Karduniaš, d'Aštata ou d'Alši, ce qui montre que la liste est stéréotypée, le roi kassite étant devenu depuis peu l'allié et le beau-père du Grand Roi hittite ».

refroidissement des relations entre les Hittites et la Babylonie¹⁵⁶. Or, le traité Aziru – Šuppiluliuma est certainement antérieur à la « guerre de six ans » à l'issue de laquelle Šuppiluliuma mourut car le préambule historique mentionne encore Qarqemiš, prise au début de la « guerre de six ans », comme une cité hostile à Šuppiluliuma. Tout ceci conduit à supposer que l'union entre Šuppiluliuma et Tawananna eut lieu relativement tôt dans le règne de Šuppiluliuma, mais que sa promotion au rang de Grande Reine ne fut simplement jamais reconnue en pays hittite du vivant de son époux¹⁵⁷. À l'inverse, dans les provinces de l'empire et, notamment à Ugarit, son nom et ses titres furent habilement combinés selon le modèle local des titulatures royales féminines, laissant incidemment entendre – peut-être involontairement – que Tawananna était déjà « Grande Reine », à l'opposé du point de vue qui prévalait à Hattuša.

¹⁵⁶ Les jugements sévères de Muršilli II sur Tawananna, à qui l'on reproche à la fois l'ignorance des usages hittites et l'importation de coutumes babyloniennes, montrent le peu d'estime dans lequel les Hittites tenaient les Babyloniens du vivant même de Tawananna, après la mort de Šuppiluliuma. Cette méfiance a très vraisemblablement commencé du vivant même de Šuppiluliuma, cf. E. LAROCHE, *Ugaritica* III, 1956, p. 102-103.

¹⁵⁷ Sur Tawananna comme nom propre féminin, voir maintenant Th. ZEHNDER, *Die hethitischen Frauennamen – Katalog und Interpretation = Dresdner Beiträge zur Hethitologie* 29, Wiesbaden, 2010, p. 289, NH 1316. Je laisse aux hittitologues le soin d'expliquer cette particularité. Toutefois, qu'une princesse renommée à dessein Tawananna (nom propre) ne puisse être simultanément *Tawananna* (titre) laisse perplexes le non-spécialiste. À titre de comparaison, on peut relever en Égypte, pour une période peu ou prou contemporaine, le cas curieux de l'épouse secondaire d'Amenhotep IV nommée Kiya. Cette princesse, peut-être d'origine mitannienne (identique à Tadughepa [?]), possède une titulature qui, dans sa forme développée, est beaucoup plus longue que celle de Nefertiti : « L'épouse très aimée du roi de Haute et Basse-Égypte Neferkheperourê-Waenrê le bel enfant du disque solaire qui vit ici pour toujours et à jamais, Kiya ». En revanche, en conformité avec l'absence de cartouche et d'uræus, la princesse n'est jamais « épouse royale » et encore moins « grande épouse royale ». L'impression qui subsiste est celle d'une titulature hypertrophiée (qui est néanmoins essentiellement occupée par un protocole singulier concernant le roi) destinée à compenser par une hyperbole la moindre importance de la titulaire dans la hiérarchie. Il est envisageable que ce fut là une exigence du beau-père mitannien d'Amenhotep IV afin de renforcer la dignité de sa fille à sa cour. Se pourrait-il que, de son côté, le Babylonien ait exigé de Šuppiluliuma que sa fille devint une *Tawananna* et que, subtilement, le souverain hittite ait répondu à cette demande en accordant à la princesse le nom de Tawananna, sans lui donner ni le titre ni les prérogatives des *Tawananna* ?

Table des matières

Volume 1

Avant-propos	I-IV
Bibliographie de Jean-Claude Grenier	V-X
Florence Albert et David Ojeda	
Les portraits de l'empereur Hadrien en Égypte	1-6
Martine Assénat et Antoine Pérez	
<i>Amida restituta</i>	7-52
Sydney H. Aufrère	
Le Chersydre de Nicandre et l'Hydre d'Ésope et d'Élien	53-64
Laure Bazin	
Transfert de motifs pharaoniques dans quelques péripéties nocturnes des Pères du désert	65-80
Sébastien Biston-Moulin	
L'épithète <i>hqꜣ mꜣ'(t)</i> et l'activité architecturale du début du règne autonome de Thoutmosis III	81-102
Charlène Cassier	
Hathor maîtresse d'Atfih auprès des complexes funéraires royaux du Moyen Empire	103-110
Julie Cayzac	
Jeux d'ombre et de lumière à Philae. Placages métalliques et « structures couvrantes » dans le téménos d'Isis	111-144
Alain Charron	
Un Harpocrate arlésien	145-158

François Chausson

Un groupe statuaire à *Patara* et des dédicaces à *Tentyris*. Hadrien en famille 159-180

Michel Christol

Les dernières étapes de la carrière du préfet d'Égypte Quintus Maecius Laetus 181-196

Tables des matières 197-202

Volume 2**Philippe Collombert**

À propos des toponymes de la stèle Bucheum n° 9 203-212

Didier Devauchelle

Pas d'Apis pour Sarapis ! 213-226

Sylvie Donnat

Gestion *in absentia* du domaine familial.

À propos des lettres aux morts et des documents d'Héqanakht 227-242

Françoise Dunand

Des images sauvées de l'oubli 243-252

Khaled El-Enany

Le pharaon hiéracocéphale Ramsès II 253-266

Marguerite Erroux-Morfin

Guirlandes de « chardons », feuilles de perséa et fleurs de lotus 267-282

Luc Gabolde

Ṭāma et Chāma. Éléments d'une enquête sur le nom des colosses de Memnon 283-294

Marc Gabolde

Smenkhkarê à Ugarit ? 295-330

Claudio Gallazzi

Le 300 nuove domande oracolari di Tebtynis	331-344
--	---------

Annie Gasse

L'enfant et les sortilèges. Remarques sur la diffusion tardive des « stèles d'Horus sur les crocodiles »	345-358
---	---------

Jérôme Gonzalez

<i>Infans anserem strangulat</i> : est-ce un jeu pour Harpocrate ?	359-374
--	---------

Ivan Guerneur

À propos du cheval, d'Horus et d'un passage du <i>de Iside</i> de Plutarque	375-382
---	---------

David Klotz

The Lecherous Pseudo-Anubis of Josephus and the 'Tomb of 1897' at Akhmim	383-396
--	---------

Tables des matières	397-402
----------------------------------	---------

Volume 3**Véronique Laurent**

Des monuments migrants. De Tjekou à Tjekou	403-428
--	---------

Vanina Lefrancis

Les tribulations d'une tombe de Deir al-Medîna (O. BM EA 5624, O. Florence 2621 et P. Berlin P 10496)	429-470
--	---------

Paolo Liverani

Constanzo II e l'obelisco del Circo Massimo a Roma	471-488
--	---------

Magali Massiera

La tresse d'Héliopolis	489-498
------------------------------	---------

Bernard Mathieu*Et tout cela exactement selon sa volonté.*La conception du corps humain à Esna (*Esna* n° 250, 6-12) 499-516**Dimitri Meeks**

La hiérarchie des êtres vivants selon la conception égyptienne 517-546

Jürgen Osing

Notizen zum Tebtunis-Onomastikon 547-550

Stéphane PasqualiLa huitième heure du *Book of Hours*.

Une invocation aux divinités et aux défunts de la nécropole de Memphis 551-562

Jean-Pierre PätznickÊtre  ou comment Imhotep accéda au monde des dieux et en revint..... 563-592**Stéphanie Porcier**

Apis, Mnévis, l'Occident et l'Orient 593-596

Table des matières 597-602**Volume 4****Isabelle Régen**Ombres. Une iconographie singulière du mort sur des « linceuls »
d'époque romaine provenant de Saqqâra 603-648**Jérôme Rizzo**Sur l'expression *j'-jb* et ses variantes 649-660**Alessandro Roccati**

Sinuhe come prototipo di Marco Polo (Note Letterarie - V) 661-666

Vincent Rondot et Olga Vassilieva

Sobek-Rê et Pramarès au musée Pouchkine 667-674

Frédéric Rouffet

Hkꜣw, *ꜣhw* et *md.t*, éléments essentiels d'un rituel égyptien 675-690

Pierre Sauzeau

Toponymie, idéologie et mythologie 691-698

Frédéric Servajean

Atteindre le temps et l'éternité.
À propos des épithètes *sbb(w) nhḥ* et *sbb(w) ḏ.t* 699-718

Marie Susplugas

Domitien victime de l'Histoire ?
La construction littéraire de l'empereur maudit 719-742

Christophe Thiers

Souvenirs lapidaires d'une reine d'Égypte. Cléopâtre Philopâtre à Tôd 743-754

Youri Volokhine

Rire, fécondité et dévoilement rituel du sexe féminin.
D'Hathor à Baubô, un parcours revisité 755-772

Mey Zaki

Un bloc inédit de Tourah 773-778

Christiane Zivie-Coche

Khentetiabtet, l'invention d'une déesse tout orientale 779-808

Table des matières 809-814

Étudiants, collègues et amis, égyptologues, hellénistes ou romanistes – nombreux sont les auteurs qui ont tenu à offrir leur contribution à ces Études dédiées à Jean-Claude Grenier, titulaire de la chaire d'égyptologie de l'université Paul Valéry-Montpellier 3.

L'extrême variété des sujets abordés offre un reflet fidèle de la multiplicité des intérêts qu'a toujours manifestée Jean-Claude Grenier pour l'histoire antique de la Vallée du Nil et du monde méditerranéen des Césars. C'est aussi une brillante illustration des innombrables étincelles que peut allumer un savant aussi chaleureux dans des esprits différents par leur formation, par leurs intérêts et leur culture. Ces participations aussi généreuses qu'enthousiastes occupent quatre volumes et couvrent plus de deux mille ans d'histoire. Outre des études d'égyptologie « classique », on y trouvera nombre de travaux consacrés aux dernières périodes de l'histoire de l'Égypte ancienne : l'Égypte sous domination romaine et la diffusion des croyances égyptiennes hors d'Égypte sont abordées de manière multiforme. Ces pages d'égyptologie originale s'inscrivent *in Ægypto et ad Ægyptum...*

